

# 中心《通讯》 COURRIER du CENTRE

Activités du Centre jusqu'au 31 décembre 2013  
截止至2013年12月31日中心所开展的工作

## SOMMAIRE

### 目 录

<b>Recueillir un héritage (II)</b>	<b>02</b>	继承遗产(下)
<b>Réflexions sur l'investissement anonyme dans une société à responsabilité limitée</b>	<b>26</b>	有限公司隐名投资相关公证探讨
<b>Les associations syndicales de propriétaires</b>	<b>39</b>	法国的业主大会
<b>Rendez-vous réussi : le 28ème colloque de droit notarial au Guangxi</b>	<b>43</b>	第28期中法公证法律专题讲座在广西成功举办
<b>Conseil d'Administration 2013 du Centre (extraits)</b>	<b>51</b>	中心2013年度董事会纪要(摘要)
<b>Visite de Mme Wu Aiyong, Ministre de la Justice de Chine, au Conseil supérieur du notariat</b>	<b>53</b>	司法部部长吴爱英访问法国公证人高等理事会
<b>Mme Ding Lu, Présidente de l'Association du Notariat de Chine, a été élue vice-présidente de l'UINL</b>	<b>55</b>	中国公证协会会长丁露当选国际公证联盟副主席
<b>Brèves</b>	<b>57</b>	短讯



# 继承遗产（下）



名誉公证人

您刚刚继承一笔遗产，各项手续紧跟而来。在公证人的帮助下，您从容处置。

## 目录

### （上）

- 死者无任何表示时，由谁继承？
- 未亡配偶的状况
- 继承人享有的选择
- 开始继承

### （下）

- 公证人的职责
- 公证人的文件
- 继承申报
- 继承税
- 继承收费

## 公证人的职责

### 公证人的卷宗

公证人必须全面了解死者的家庭和财务状况。因此，公证人需要迅速建立完整的卷宗。所以，在第一次会面中，公证人会明确自己的职责范围。公证人会向当事人要求一定数量的信息，并提出需要提供的材料清单；通过这些信息和材料，公证人可以确定死者的遗产数量，确定当事人和其他继承人享有的份额。

### 未亡配偶要求补助金的权利

如果未亡配偶生活拮据，可要求遗产补助金；补助金将由全体继承人共同分摊。

### 死者的身份资料

公证人必须掌握各类身份资料。以下是一份不完全的清单：

死者的出生证明（向死者出生地的市政府要求）；

死亡证副本，由死亡地市政府免费出具；

死者户口簿；如果死者曾有过多次婚姻，需提供每次婚姻的户口簿；

死者的婚姻合同，如果有的话；

夫妻财产制变更证书副本，及核准裁决书（如果有的话）；

每位继承人的婚姻合同，如果有的话；

死者的（所有）遗嘱；

向子女或夫妻间赠与文书的公证副本；

死者离婚或者夫妻分居判决的副本。

### 与遗产资产有关的文件

公证人的任务首先是重构死者的财产，并对其不动产进行估价。因此，必须寻找所有与死者财产有关的资料。其中，部分资料列举如下：

银行资料，即死者的个人或联名帐号、邮政活期储蓄帐号（这可帮助公证人核实死者银行账户、邮政活期账户上的金额）、储蓄银行存折；

全部股票理财产品、证券清单及估价（股票、债券）以及有关银行、股票公司的名称、地址和电话号码；



全部非上市证券、公司股份，以及有关企业的最新财务报表；

死者去世时现金量估值；

社保、互助保险和退休金资料；补助金和养老金的最新支付证明；

死者所有车辆的行车证；

动产、珠宝或者艺术品保单；

身故保险（如果有的话）：合同、保险金缴纳证明；

高价动产的发票；

死者或其配偶参与的民事或商业公司的章程；

如果死者为雇员的话，最后一张工资表以及雇主联系方式；

不动产和商业资产的产权证，以及死者将财产出租给租客的合同副本、收缴的租金和押金。

需要深入翻阅死者的各种文件资料。

#### 涉及遗产负债的材料

不动产不仅统计遗产的资产，也统计负债。公证人需要掌握一些文件：

去世之日尚未缴纳的征税通知；

借款合同副本以及分期偿还表；

去世之日尚未缴纳的到期缴费通知：水、电、燃气、电话、租金、共有物业管理费、死者最后的医疗费和丧葬费；

拖欠家庭雇工的工资；

对服务或其它供应商的欠款；

拖欠的社会救助或特定服务费，以 46,000 欧元为限；

老年互助基金支付给死者的资金：当遗产净资产超过 39,000 欧元时，该资金属于遗产负债；但偿还额限于净资产超出 39,000 欧元的部分。

#### 继承人与养老金

死者的养老金，不能转移给继承人，未亡配偶除外。根据社会保险基本制度，在各项条件得到满足时，未亡配偶可以享受部分养老金的转发。

要求对死者个人情况进行补充说明

公证人还会向未亡配偶或继承人提出其它问题：

死者除了户口簿上登记的子女外，是否还有其他子女？

死者有没有为他人提供担保？

死者有没有作出赠与？公证人需要确认赠与或遗嘱未影响子女或者配偶的特留份。

自银行提款

当一人去世后，亲属会习惯性地关注死者银行或邮政账户的命运，特别是当亲属急需现金支付丧葬费，或者偿还死者的欠款时。在类似情况下，银行、邮政储蓄中心以及储蓄银行一般会在死者的个人账户上解冻一笔资金，解冻金额可达约 3000 欧元。这些金融机构通常会弹性处理，以方便支付死者所欠税款，或者将解冻资金交由负责遗产继承的公证人支配。公证人充当中间人，在通常情况下接收为继承人解冻的这笔资金。这些特殊情况除外，银行一旦获知死者去世就会冻结死者名下的银行账户。

回收住院费

接收死者入院医治的医院，或者代替死者缴纳了住院费的社会服务部门，可以向继承人，



子女、孙子女或尊亲追索；这时他们是“扶养义务人”。即使遗产资产不足以支付住院费，继承人放弃继承，拒绝支付住院费，也无法逃避追索。在其他情况下，该项债务由遗产负担。

### 担保承诺

继承人有可能需要承担死者所作出的而继承人自己并不知情的担保的后果。除非继承人有充分证据，证明自己无以知道存在担保，而且支付担保债务将严重损害他们的财产。因此，在不了解死者曾作出哪些担保的情况下，轻易接受继承是很不谨慎的。当担保债务超出遗产净值时，建议继承人放弃继承，或者至少采取有限继承（见前）。

### 加封封条

一旦出现死亡，任何相关利益人，继承人或是遗产债权人，都可以请求查封死者财产。查封请求需向财产所在地普审法院书记处提出。财产启封时需要出具动产的公证盘点清单和死者的有关文件。

## 公证人的文件

公证人出具的证明和文件是继承人向行政机构或者第三人证明自己身份的证据。

### 继承人证明

一般情况下，有必要办理继承人证明。继承人证明说明谁继承遗产。为办理继承人证明，公证人会要求您提供几份文件，作为继承人证明的附件。您需要在继承人证明中声明：您具备继承人资格，除了证明中列明的继承人外没有其他继承人。继承人证明还会明确死者是否立有遗嘱或者向未亡配偶的赠与。为此，公证人会向遗嘱登记中心查询。

### 家谱学者的帮助

只有确定了所有继承人才能最终解决继承问题。如果公证人寻查无果，可以向家谱学者寻求帮助。有时家谱寻查工作耗时较长。

### 不动产公证证明

该文件又称所有权证明；它证明不动产从此归继承人或受遗赠人所有。证明内容包括财

产描述、地籍参引、估计价值、死者获取该财产的方式以及新所有者的准确描述。不动产证明需要在抵押局公告。不过，如果在死亡后的 10 个月内完成析产，并行公告，则不动产证明并非必办理不可。

### 所有权证书

继承人或者受遗赠人经常会被要求出具所有权证书，又称所有权转移证书，以便向继承人或受遗赠人转移死者的储蓄产品、汽车、股票或者债券（见前表格）。

#### 公证人的联络工作

从继承人手里取得所需的文件和信息之后，公证人将与死者生前惯常联络的行政机构和其它组织直接联系：银行、保险公司、养老机构、社保机构……

公证人也会向遗嘱登记中心（位于罗讷河口区委奈拉）查询，以确认死者是否向未亡配偶作出了赠与，或者是否立有遗嘱。

通过这些联系，公证人和继承人将知道到底继承什么。

### 遗产清单

遗产清单是列举遗产资产和负债，并作估价的记录。大部分情况下，有必要请拍卖估价师共同参与。不动产财产被一一编号并估价；同时，所有其他财产也被仔细清点：珠宝、动产、股票、债券……如果涉及有限继承，或者继承人中有尚未解除监护的未成年人或受监护的成年人时，这项程序是必须的。自 2007 年 1 月 1 日起，存在非本次婚姻之子女时，如果子女们临时放弃追讨当事人在婚姻合同或者夫妻财产制变更协议中赋予未亡配偶的利益时，必须进行财产清点。

#### 特留份继承额

遗产的一部分必须由死者的子女或其他卑亲继承，或者在死者没有卑亲时，由其未亡配偶继承。这被称为特留份。当死者有 1 名子女时，特留份占全部遗产的 1/2；当子女数量为 2 人时占 2/3，当子女数量为 3 人或更多时，特留份占全部遗产的 3/4。没有卑亲时，未亡配偶享有全部遗产 1/4 的特留份。



## 共有协议

当多个继承人同时成为遗产部分财产的所有权人时，他们便成为财产共有人（见后文）。这些继承人可以签署一份财产共有协议。协议书面明确哪些财产属于共有财产，以及各共有人的份额。还可以任命一位共有财产的管理人。

如果涉及不动产，财产共有协议需要在公证人见证下签署，并且要在抵押登记处公告。

## 继承申报

这是死后必须履行的一项手续。税务部门需要知道是否应该征收继承税。继承申报使用一种特殊表格，原则上由全体继承人或者他们的代理人签字；当然，从税务角度来讲，所有继承人有连带责任，一位继承人的签字就足够。另外，申报还有可能表明继承人尚未接受继承。

### 需要遵循的期限

行动要迅速，继承申报需要在死亡后的6个月内，提交到死者居所地的税收局。如果死者不是在法国欧洲领土上死亡，申报的期限为1年。

### 继承申报的免除

在以下两种情况中，可不必提交继承申报：

遗产的毛资产低于50,000欧元的夫妻间继承和直系继承，低于3,000欧元的其它继承。此时需要以信函方式通知税务局；

未亡配偶结婚时采用夫妻财产全部共有、归后亡配偶全权所有制，而且死亡一方无前婚子女要求继承遗产。这种情况下，未亡配偶死后才需要提交继承申报。

### 申报的内容

继承申报表完全针对税务问题。因此，申报中要列举遗产包括的所有财产，以及财产在死者去世之日的市场估价。继承申报中还包括死者、继承人或受遗赠人的身份信息。死者的赠与或者遗嘱也应包含其中。

### 财产估价

不动产的价值根据供求关系决定的市场价格得出。公证人可以向不动产登记中心问询。这是获知类似不动产价格的一条途径。至于动产，有 3 种合法估价方式，适用顺序如下：

如果在死者死后 2 年内出售，动产公开拍卖的价格；

公证人在死者死后 5 年内制作的遗产清单中的估价；

定额估价：至少为遗产毛资产的 5%。

珠宝、宝石以及其他艺术品或收藏品也有适用的估价顺序：公开拍卖、遗产清单、保险合同、估算申报。车辆价值按照死者去世之日“汽车观察”(Argus)的估值，交易所上市的证券按照死者去世之日的平均价计算，公司股份(民事公司、有限责任公司)根据公司的资产负债计算得出。用益权的纳税价值，请见“夫妻间赠与”一文。

公证人酬金 (不含税)		
不动产证明		
资产累计价值 (欧元)	比例 (免税)	
0-6,500	2%	
6,500-17,000	1.1%	58.50 欧元
17,000-30,000	0.75%	118.00 欧元
30,000 以上	0.55%	178.00 欧元
继承申报		
资产累计价值 (欧元)	比例 (免税)	
0-6,500	1.60%	
6,500-17,000	0.88%	46.80 欧元
17,000-30,000	0.60%	94.40 欧元
30,000 以上	0.44%	142.40 欧元

### 需从遗产资产中扣除的款项

死者的债务，如果有证据，原则上可以自遗产资产中扣除。死亡之日存在的债务都可以



被扣除：借款、延迟向农民后代支付的工资、死者所欠税款和死亡前所发生的所有支出。部分死亡后发生的费用也在被扣除之列：丧葬费，以 1,500 欧元为限。要注意死者的家庭雇员！尚未支付的工资、社保费用和带薪休假补贴都可以自遗产中扣除。其它债务则存在限制条件：逾期 3 个多月的债款、遗嘱中予以承认的债务、已过时效的债务 .....

### 秘密撤销

问：我的丈夫曾在公证人的见证下向我做了一笔赠与。在他去世之后，我获知他撤销了赠与。为什么公证人没有通知我？

答：在婚姻存续期间作出的夫妻间赠与，可以通过公证书或遗嘱的方式予以撤销。当您的丈夫向公证人声明撤销赠与时，公证人绝对不能泄露这一决定。公证人必须保守职业秘密。

## 继承税

原则上，在提交继承申报时，应该缴清继承税。但是，继承税经常不用缴纳，原因是继承人的遗产份额没有超出法律规定的减免额度。

继承税的税率取决于继承人与死者之间的亲等关系。直系继承，根据遗产多少，继承税比例在 5% 和 40% 之间（详见表格）。兄弟姐妹继承，继承额在 23,975 欧元以下的按照 35%，23,975 欧元以上部分纳税比例为 45%。直到第 4 亲等亲属（含），即直至堂（表）兄弟姐妹，纳税比例为 55%。远亲（第 4 亲等以外）继承，或者非亲属（甚至是同居伴侣）继承，纳税比例为 60%。自 2007 年 8 月 22 日起，死者的未亡配偶、签订民事同居协议的未亡伴侣免缴继承税。死者的兄弟姐妹继承，在某些条件下，也可以享受免税。首先，他们需要是单身、寡（鳏）居、离异或分居状态。其次，在继承开始时，他们年龄大于 50 岁，或者身患残疾，无法通过自身劳动满足生存需求。最后，他们在死者死亡前 5 年一直与死者共同居住。

继承税需要精确计算。

### 免税额度

在缴纳继承税之前，继承人享有一定的免税额度；也就是说在一定额度内，无需缴纳任

何继承税。免税额随继承人与死者亲等关系变化而变化；免税额每年都不同，以下为 2009 年数据：

每位在世或者被代位继承的子女，或者无子女时的尊亲，156,359 欧元；

兄弟姐妹 15,636 欧元；

（甥）侄子女 7,818 欧元；

不能享受其它免税的其他继承人或者受遗赠人 1,564 欧元。

在征收财产无偿转移税时，任何由于先天、后天的生理或精神残疾而导致无法在正常的收益条件下进行工作的继承人、受遗赠人或受赠与人，都可享受 156,359 欧元的减免。

### 主要居所

当死者的主要居所也是其配偶、死者或其配偶的一个或多个未成年子女、或者受监护的成年子女的主要居所时，该居所在估价时可以享有 20% 的减免。签署民事同居协议的同居伴侣也可享有该项减免。

登记税 (2009)	
直系亲属财产无偿转移税 (尊亲、子女、孙子女)	
应征税净值	比例
7,922 欧元以下	5%
7,922 欧元至 11,883 欧元	10%
11,883 欧元至 15,636 欧元	15%
15,636 欧元至 542,043 欧元	20%
54,2043 欧元至 886,032 欧元	30%
886,032 欧元至 1,772,064 欧元	35%
高于 1,772,064 欧元	40%

### 继承税削减

如果在继承开始时，继承人、受遗赠人或者受赠与人有 3 个以上在世子女亲自或者被代位继承，还可另外享有税务减免，作为家庭支出补贴：



夫妻间或者直系亲属间财产转移时，自第 3 个子女开始，每个子女可享有 610 欧元的减免；

旁系亲属或者无亲属关系的人之间财产转移时，自第 3 个子女开始，每个子女可享有 305 欧元的减免。

#### 死亡后继承人的财产共有

在死者去世后，遗产分割前，继承人往往处于遗产共有状态。如果继承人中无人提出要求，法律并未规定必须析产。不动产的共有是经常现象。每位财产共有人享有财产的一部分：1/2、1/3、1/4 等等。在财产共有期间，继承人须管理共有财；所采取的各项决议需要征得所有继承人的同意。

#### 死者去世 6 年前所作的赠与

原则上，在计算继承税、免收继承税遗产额度和遗产递增税率表时，死者生前向继承人所做的全部赠与也被计算在内。但是，如果一项赠与是死者去世前 6 年之前作出的，计算继承税时则不予考虑。这就意味着可以重复多次享受针对子女的 156,359 欧元的免税额度以及税率表的前几个等阶。

#### 享受免税的财产

身故保险。身故保险赔偿金在某些条件下免缴继承税。

在 1991 年 11 月 20 日起购买的保险合同，仅被保险人 70 岁后缴纳的保费需缴纳继承税。缴税时，享有总额 30,500 欧元的减免额，该减免额由各继承人分摊享有。税率根据被保险人和受益人的亲等关系而定。

在 1991 年 11 月 20 日之前缔结的保险合同，或者在该日期之后缔结而被保险人在 70 岁前已缴纳保费的，每位受益人领取的保险赔偿金超出 152,500 欧元的部分都需征税 20%。

自 2007 年 8 月 22 日来，未亡配偶或者签署民事同居协议的同居伴侣，全部免除 20% 的人寿保险合同税。

夫妻财产制规定的利益。婚姻合同或夫妻财产制变更协议中某条款明确由未亡配偶接收的财产和权利不属于继承范围。除非死者前婚子女为保护自己的特留份继承权利而追讨死

者赋予未亡配偶的利益。

土地和树木。农业或者乡村财产可以享受部分免税：树木和森林、林业或农业用地团体的股份、长期租赁的农业财产（可耕地、牧场、经营者的经营和居住建筑物、葡萄园）。上述财产价值的 3/4 享受免税。对于非林业财产，3/4 比例的免税不得超过 100,000 欧元；超出部分免税 50%（税务大法规，第 793 条）。

新建筑物和租赁房屋。除前面提及的税务优惠外，在 1993 年 6 月 1 日至 1996 年 12 月 31 日购置的新住房或者租赁的住房，在第一次无偿转移时，在某些条件下还可享受 46,000 欧元的减免（税务大法规，第 793 条）。

公益性质协会和机构。公益组织享有无偿转移税全免。公证人可以为您提供必要的信息。

其它免税。某些继承中，死者近亲的继承税可以全部或部分减免：战争或者恐怖活动、艾滋病、库兹菲德 - 雅各氏症的受害人、在执行任务时遇难的消防员（税务大法规，第 796 条）等等。

还可以列举的有：约定用益权得向未亡配偶移转的条款（税务大法规，第 796-0 条丁）；尊亲的法定收回财产权（税务大法规，第 763 条乙）；提前放弃扣减之诉的权益（税务大法规，第 756 条乙）；延迟支付的农业工资（税务大法规，第 774 条）；某些隶属自然保护区的财产的无偿转移（税务大法规，第 793 条第 2 款第 7 项）；某些向公众开放的历史文物的无偿转移（税务大法规，第 795 条 A）。

公证人薪酬（不含税）		
财产分割费		
财产价值（欧元）	费率	附加额
0-6,500 欧元	5%	-
6,500-17,000 欧元	2.0625%	190.938 欧元
17,000-30,000 欧元	1.375%	307.813 欧元
30,000 欧元以上	1.03125%	410.938 欧元

### 继承收费

公证人出具的文书大都是收取定额登记费，每份 125 欧元或者 25 欧元。财产分割或者共有财产权的让与，又称为不可分共有财产的拍卖，根据共有财产总量，即所分割的财产总值的 1.10% 收取费用。



Centre sino-français de Formation et d'Echanges  
notariaux et juridiques à Shanghai  
上海中法公证法律交流培训中心

## 公证人酬金

公证人提供的特别服务（鉴定、调解），由公证人与继承人协商确定公证人的服务费。公证人出具的各项证书的收费称为“公证费”，可以为固定值，也可按照比例收取。例如，继承人证明需收取 54.75 欧元（不含税）公证费；不动产证明收费约为不动产价值的 0.6%（见前文表格）；财产分割，操作起来十分复杂，其费用按照所分割财产总价的约 1.50% 收取（见前文表格）。

## 预付款和费用明细

根据各项手续的完成进度，公证人要求当事人预付费用。在某些情况下，公证人代理承兑继承资金，此时，其可从代管的资金中划取所需费用。这一方法可以避免公证人向每位继承人收取各人应付费用。完成所有手续后，公证人制作完整的费用明细，包括各项收费、收到的代管资金以及费用偿付。

## Recueillir un héritage (II)

Raymond Willmann (†) , Jean-François Pillebout  
Notaire honoraire

Vous venez d'hériter. Formalités et démarches se succèdent. Avec l'aide de votre notaire, appréhendez-les sereinement.

Sommaire

(I)

- Qui hérite si le défunt n'a rien prévu?
- La situation du conjoint survivant
- Le choix qui s'offre aux héritiers
- Ouverture de la succession

(II)

- Mission du notaire
- Les documents du notaire
- La déclaration de succession
- Les droits de succession
- Les frais de succession

### La mission du notaire

Dossier du notaire

Rien de la situation familiale et financière du défunt ne doit échapper au notaire. D'où la nécessité pour lui de constituer rapidement un dossier parfaitement complet. C'est pourquoi, Il profitera du premier rendez-vous pour préciser les contours de sa mission. Il vous réclamera, alors, un certain nombre de renseignements et une liste de documents à lui remettre qui lui permettront de déterminer l'importance du patrimoine du défunt, votre part dans la succession et celle des autres héritiers.

### Documents d'état civil du défunt

Il est indispensable que le notaire ait en sa possession divers papiers d'état civil. En voici une liste non exhaustive:

- l'extrait d'acte de naissance du défunt (à demander à la mairie du lieu de naissance);
- la copie de l'acte de décès, délivrée gratuitement par la mairie du lieu du décès;
- le livret de famille du défunt, ainsi que ceux des précédents mariages, s'il a été marié plusieurs fois;
- le contrat de mariage du défunt s'il en existe un;
- la copie des éventuels changements de régime matrimonial et des jugements d'homologation s'il y a lieu;
- le contrat de mariage de chaque héritier, s'il y en a un;



- le ou les testaments;
- la copie notariée de la donation aux enfants ou entre époux;
- la copie du jugement de divorce ou de séparation de corps du défunt éventuellement.

#### Le droit à pension du conjoint

S'il est dans le besoin, le conjoint survivant peut réclamer une pension à la succession, qui sera donc supportée par tous les héritiers.

### Documents concernant l'actif successoral

La tâche du notaire consiste d'abord à reconstituer le patrimoine de la personne décédée et, en général, à évaluer les biens immobiliers. D'où l'obligation de rechercher tous les documents relatifs aux biens du défunt. Parmi ceux-ci, il convient de relever, entre autres :

- les documents bancaires, c'est-à-dire les relevés d'identité bancaire de compte joint ou personnel, ou de compte chèques postal, donnant la possibilité de vérifier les sommes inscrites sur le compte en banque ou le compte courant postal, les livrets de caisse d'épargne ;
- le portefeuille de titres boursiers, liste et évaluations des valeurs mobilières (actions, obligations) ainsi que le nom, l'adresse, le téléphone des banques et sociétés de bourse ;
- le portefeuille de titres non cotés et droits sociaux, accompagnés du dernier bilan de la société ;
- une estimation des liquidités qui existent au moment du décès ;
- les documents de sécurité sociale, mutuelle et retraite, avec les derniers relevés de versement des prestations et des pensions ;
- la carte grise du ou des véhicules appartenant au défunt ;
- les polices d'assurance du mobilier, des bijoux ou objets d'art ;
- les assurances décès éventuelles: contrat, justification de paiement des primes ;
- les factures des meubles de valeur ;
- les statuts de sociétés civiles ou commerciales dans lesquelles le défunt ou son conjoint avait une participation ;
- le dernier bulletin de salaire et les coordonnées de l'employeur si le défunt était salarié ;
- les titres de propriété des biens immobiliers et fonds de commerce, ainsi que la copie des contrats de location

pour les biens loués à des locataires par le défunt, avec le montant des loyers perçus et des dépôts de garantie.

#### **Documents touchant le passif de la succession**

Le notaire recense non seulement l'actif, mais aussi le passif de la succession. Il faut qu'il ait à sa disposition certains papiers :

- les avertissements d'impôts non réglés à la date du décès ;
- les copies des actes d'emprunt et tableaux d'amortissement ;
- les avis d'échéance non payés au jour du décès: eau, électricité, gaz, téléphone, loyer, charges de copropriété, et les dernières dépenses de maladie du défunt et les frais funéraires ;
- le salaire dû à une employée de maison ;
- les sommes dues à des entrepreneurs ou fournisseurs ;
- les sommes dues au titre de l'aide sociale et de la prestation spécifique dépendance dans la limite de 46000 €;
- les sommes versées au défunt par le Fonds de solidarité vieillesse: elles figurent au passif de la succession, si l'actif net dépasse 39000 €; mais le recouvrement sera limité à la partie de l'actif net dépassant cette somme.

#### **Demande d'éclaircissement sur la situation personnelle du défunt**

Le notaire posera d'autres questions au conjoint survivant ou aux héritiers :

- le défunt avait-il d'autres enfants que ceux qui figurent sur le livret de famille ?
- s'était-il porté caution à l'égard de quelqu'un ?
- avait-il consenti des libéralités? Le notaire s'assurera que la réserve des enfants ou du conjoint n'a pas été entamée par des donations ou testaments.

#### **Retrait des fonds à la banque**

Quand une personne décède, ses proches s'interrogent habituellement sur le sort de son compte en banque ou de son compte courant postal, d'autant qu'ils ont fréquemment un besoin urgent de liquidités pour payer les frais d'obsèques et diverses sommes susceptibles d'être dues par le défunt. Les banques, comme les centres de chèques postaux et les caisses d'épargne, acceptent, dans une telle circonstance, de débloquer une certaine somme, en principe jusqu'à 3000 € environ, sur les comptes personnels du défunt. Ces établissements financiers font preuve de souplesse en général, pour faciliter le paiement d'impôts dus par le défunt, ou mettre des fonds à la disposition du notaire qui s'occupe de la succession. C'est le notaire qui sert d'intermédiaire et obtient ordinairement la remise des fonds à l'intention des héritiers. Ces exceptions mises à part, le compte bancaire établi au nom du défunt est bloqué dès que la banque a pris connaissance du décès.



### Les héritiers face aux pensions

Les pensions ne sont pas transmises aux héritiers, à l'exception du conjoint survivant qui peut obtenir une pension, de réversion, c'est-à-dire le paiement d'une partie de la pension du défunt, s'il satisfait, pour le régime de base de la sécurité sociale, à diverses conditions.

### La récupération des frais d'hospitalisation

L'hôpital qui a hébergé le défunt ou le service de l'action sociale qui a payé la facture à sa place peut exercer un recours contre l'héritier, enfant, petit-enfant ou ascendant, en qualité de débiteur alimentaire.

Même s'il renonce à la succession, celui-ci ne pourra échapper aux poursuites, dans le cas où il refuserait de régler la note alors que l'actif de succession ne permet pas d'y faire face. Dans les autres hypothèses, la dette est supportée par la succession.

### Les engagements de caution

Les héritiers risquent d'avoir à assumer les conséquences d'un engagement dont ils n'avaient pas connaissance, sauf à prouver qu'ils en ignoraient légitimement l'existence et que le paiement risque d'obérer gravement leur patrimoine. C'est pourquoi il est imprudent d'accepter une succession sans savoir quels engagements ont pu être pris par le défunt. Si la dette cautionnée dépasse l'actif net successoral, il est recommandé de refuser l'héritage, ou au moins de l'accepter à concurrence de l'actif net.

### L'apposition des scellés

Dès qu'un décès survient, toute personne qui y a intérêt, héritier ou créancier de la succession, peut faire apposer les scellés sur les biens du défunt. La demande doit être présentée au greffe du tribunal d'instance du lieu où se trouvent les biens. La levée des scellés s'accompagne d'un inventaire notarié du mobilier et des papiers du défunt.

### Les documents du notaire

Diverses attestations et pièces délivrées par le notaire permettent à l'héritier d'apporter la preuve de sa qualité vis-à-vis de l'administration ou des tiers.

### L'acte de notoriété

Il est généralement nécessaire d'établir un acte de notoriété. Ce document indique qui recueille la succession. Pour dresser l'acte de notoriété, le notaire vous réclame plusieurs documents qui y seront annexés. Vous affirmez dans l'acte que vous êtes bien héritier et qu'il n'existe pas d'autres héritiers que ceux qui y sont indiqués. L'acte de notoriété énonce aussi l'absence ou l'existence de testament du défunt ou de donation au dernier vivant. Le notaire interroge, en effet, le Fichier central des dispositions des dernières volontés.

### L'intervention d'un généalogiste

Une succession ne peut être définitivement réglée que si tous les héritiers sont identifiés. Si les recherches du

notaire n'aboutissent pas, on peut envisager de recourir aux services d'un généalogiste. Son enquête sera parfois longue.

### **Correspondances du notaire**

Quand le notaire est en possession des papiers et renseignements demandés aux héritiers, il se met directement en relation avec les administrations et organismes qui étaient les interlocuteurs habituels du défunt: banques, compagnies d'assurances, organismes de retraite, de sécurité sociale...

Le notaire interroge également le Fichier central des dispositions de dernières volontés, situé à Venelles dans les Bouches-du-Rhône, afin de vérifier si le défunt a fait une donation au dernier vivant, ou rédigé un testament (voir mémos La Donation entre époux et Le Testament et les legs).

### **Attestation notariée immobilière**

Ce document, appelé attestation de propriété, permet de constater que les biens immobiliers appartiennent désormais aux héritiers ou légataires. Cette attestation contient la désignation du bien, ses références cadastrales, son évaluation, son mode d'acquisition par le défunt et l'indication précise des nouveaux propriétaires. Elle doit être publiée au bureau des hypothèques. Toutefois, si un partage est établi et publié dans les dix mois qui suivent le décès, l'attestation n'est pas obligatoire.

### **Le certificat de propriété**

Il n'est pas rare que les héritiers ou légataires soient invités à présenter ce document, dénommé aussi certificat de mutation, pour obtenir, notamment, le transfert à leur profit de produits d'épargne, de la voiture, ou d'actions ou obligations du défunt.

### **L'inventaire**

C'est le procès-verbal qui décrit et estime l'actif et le passif de la succession. La plupart du temps, Il est utile d'associer un commissaire-priseur à cette démarche. Les biens immobiliers sont énumérés et estimés; il est procédé à un dénombrement méticuleux de tous les autres biens: bijoux, mobilier, actions, obligations... Cette solution s'impose lorsqu'une succession est acceptée à concurrence de l'actif net ou en présence d'un héritier mineur non émancipé ou encore d'une personne majeure protégée. Depuis le 1er janvier 2007, en présence d'enfants non issus des deux époux, il est nécessaire de faire un inventaire si les enfants renoncent provisoirement à exercer l'action en retranchement des avantages matrimoniaux résultant du contrat de mariage ou d'un changement de régime matrimonial.

### **La convention d'indivision**

Les héritiers devenus propriétaires à plusieurs des biens dépendant de la succession sont en indivision. Ils peuvent signer une convention d'indivision. Il s'agit d'un accord écrit mentionnant les biens qui sont dans l'indivision et précisant la quote-part de chacun. Un gérant de l'indivision peut être nommé.

S'il y a des biens immobiliers, cette convention doit être établie devant notaire et publiée à la conservation des



hypothèques.

#### La réserve héréditaire

Une fraction de la succession revient obligatoirement aux enfants et descendants du défunt ou, à défaut de descendants, au conjoint survivant. C'est ce qu'on appelle la réserve. Elle s'élève à la 1/2 de la succession s'il y a un enfant, aux 2/3 en présence de deux enfants, aux 3/4 si le défunt laisse trois enfants ou davantage. À défaut de descendants, le conjoint a une réserve du quart.

### La déclaration de succession

C'est une formalité obligatoire après un décès. Le fisc doit savoir s'il y a des droits de succession à percevoir. Cette déclaration de succession s'effectue sur un imprimé spécial signé, en principe, par tous les héritiers ou leurs mandataires, même si la signature d'un seul peut suffire en raison de la solidarité des uns et des autres à l'égard du fisc. Éventuellement, la déclaration signale que les héritiers n'ont pas encore accepté la succession.

#### Un délai à respecter

Il faut agir rapidement, car dans les six mois qui suivent le décès, la déclaration de succession doit être déposée au bureau de la recette des impôts du domicile du défunt. Si la personne dont vous recueillez la succession n'est pas décédée en France métropolitaine, le délai pour le dépôt de cette déclaration est d'un an.

#### Le contenu de la déclaration

L'imprimé de déclaration de succession répond à une préoccupation strictement fiscale. C'est pourquoi il énumère tous les biens compris dans la succession avec une estimation d'après la valeur vénale au jour du décès. Ce document comporte l'identité du défunt et de ses héritiers ou légataires. Les donations et testaments du défunt doivent y figurer.

#### Dispense de déclaration

Vous êtes dispensé de déposer une déclaration de succession dans deux cas:

- si l'actif brut successoral est inférieur à 50000 euros pour les successions entre époux et en ligne directe, et à 3000 euros dans les autres cas ; il faut alors en informer l'administration par lettre ;
- si l'époux survivant est marié sous le régime matrimonial de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant et que le défunt n'avait pas d'enfant d'un premier mariage réclamant sa part ; dans une telle situation, la déclaration de succession ne sera nécessaire qu'après

#### L'évaluation des biens

Pour les biens immobiliers, la valeur vénale résulte du prix du marché susceptible d'être obtenu selon le jeu de l'offre et de la demande. Le notaire peut interroger le fichier immobilier. C'est un moyen de s'informer sur les prix de vente de biens comparables. Pour le mobilier, il existe trois modes légaux d'estimation. Ils s'appliquent dans l'ordre

suivant :

- le montant du prix obtenu dans une vente publique du mobilier, si la vente se déroule dans les deux ans du décès ;
- l'évaluation contenue dans un inventaire établi par un notaire dans les cinq ans du décès ;
- la déclaration forfaitaire égale au minimum à 5 % de l'actif brut de succession. Un ordre d'évaluation est également prévu pour les bijoux, pierreries et autres objets d'art et de collection: vente publique, inventaire, contrat d'assurance, déclaration estimative. Pour les automobiles, on retient la valeur « Argus » au jour du décès, pour les valeurs mobilières cotées en Bourse, le cours moyen du même jour, pour les parts sociales (sociétés civiles, SARL), leur valeur d'après l'actif et le passif de la société. Pour la valeur fiscale de l'usufruit, voir Mémo La Donation entre époux.

HONORAIRES DU NOTAIRE HT		
Attestation immobilière		
Valeur Ajouter des biens (€)	Taux HT	
De 0 à 6 500	2%	-
De 6 500 à 17 000	1,1%	58,50
De 17 000 à 30 000	0,75%	118,00
Au-dessus	0,55%	178,00
Déclaration de succession		
Valeur Ajouter des biens (€)	Taux HT	
De 0 à 6 500	1,60%	-
De 6 500 à 17 000	0,88%	46,80 €
De 17 000 à 30 000	0,60%	94,40 €
Au-dessus	0,44%	142,40 €

Révocation secrète

Question:

Mon mari m'avait consenti une donation devant notaire. Après son décès, j'ai appris qu'il l'avait révoquée. Pourquoi le notaire ne m'en a-t-il pas informée?

Réponse :

La donation entre époux faite durant le mariage peut toujours être révoquée, par acte notarié ou testament. Lorsque votre mari a déclaré au notaire qu'il révoquait la donation, celui-ci ne pouvait absolument pas divulguer cette décision. Il était tenu au secret professionnel.

### Sommes à déduire de l'actif successoral

Les dettes du défunt sur présentation de justificatifs peuvent, en principe, être déduites de l'actif de la succession. La déduction est possible pour les dettes qui existaient au jour du décès: emprunts, salaire différé dû au descendant d'un agriculteur, impôts dus par le défunt et toutes les dépenses engagées avant le décès. La déduction s'étend à certaines dépenses postérieures au décès: frais funéraires dans la limite de 1500 €. Attention à l'employé de maison du défunt! Il est possible de déduire les salaires impayés, les charges et l'indemnité de congés payés. Des restrictions existent pour d'autres dettes: celles qui sont échues depuis plus de trois mois, celles qui



sont reconnues par testament, celles qui sont prescrites...

## Les droits de succession

Ils doivent, en principe, être acquittés au moment où est déposée la déclaration de succession. Mais souvent ils ne sont pas dus, car la part des héritiers ne dépasse pas les abattements prévus par la loi. Le taux de l'impôt dépend du degré de parenté existant entre la personne qui recueille la succession et le défunt. En ligne directe, le taux varie de 5 % à 40 %, selon le montant de l'héritage (voir tableau). Entre frères et sœurs, le taux est de 35 % jusqu'à 23975 euros et de 45 % au-delà. Entre parents jusqu'au 4e degré inclus, c'est-à-dire jusqu'au cousin germain, le taux d'imposition est de 55 %. Entre parents éloignés (au-delà du 4e degré) ou entre non-parents (même concubins), il est de 60 %. Le conjoint survivant et le partenaire lié par un pacte civil de solidarité survivant sont, depuis le 22 août 2007, exonérés de droits de succession. Les frères et sœurs qui héritent du défunt bénéficient également d'une exonération sous certaines conditions. Tout d'abord, ils doivent être, célibataires, veufs, divorcés ou séparés de corps. Ensuite, ils doivent, au moment de l'ouverture de la succession, être âgés de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence. Enfin, ils doivent avoir été constamment domiciliés avec le défunt pendant les cinq années ayant précédé le décès.

## Les abattements

Avant cette taxation, les héritiers bénéficient d'un abattement qui représente une somme ne supportant aucun droit de succession, il varie en fonction du degré de parenté; leur montant qui varie chaque année est le suivant pour **2009**:

- **156359** € pour chaque enfant vivant ou représenté ou, à défaut, pour chacun des ascendants;
- **15636** € entre frères et sœurs;
- **7818** € pour les neveux et nièces;
- **1564** € pour les autres héritiers ou légataires qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre abattement.
- Pour la perception des droits de mutation à titre gratuit, il est effectué un abattement de **156359** € sur la part de tout héritier, légataire ou donataire, incapable de travailler dans des conditions normales de rentabilité, en raison d'une infirmité physique ou mentale, congénitale ou acquise.

Les droits d'enregistrement (2009)	
Droits de mutation à titre gratuit en ligne directe (ascendants, enfants, petits-enfants)	
Fraction de part nette taxable	Taux
n'excédant pas 7 922 €	5%
comprise entre 7 922 et 11 883 €	10%
comprise entre 11 833 et 15 636 €	15%
comprise entre 15 636 et 542 043 €	20%
comprise entre 542 043 et 886 032 €	30%
comprise entre 886 032 et 1772 064 €	35%
supérieure à 1772 064 €	40%

### La résidence principale

Lorsque l'habitation principale du défunt constitue également celle de son conjoint ou d'un ou plusieurs enfants mineurs ou majeurs protégés du défunt ou de son conjoint, son évaluation fait l'objet d'un abattement de 20 %. Cette réduction s'applique également au partenaire survivant d'un pacte civil de solidarité.

### Réduction de droits

L'héritier, le légataire ou donataire ayant au moins trois enfants vivants ou représentés au moment de l'ouverture de ses droits à la succession bénéfice en plus d'une réduction de droits pour charge de famille :

- de 610 euros par enfant à partir du troisième pour une transmission entre époux ou en ligne directe ;
- de 305 euros par enfant à partir du troisième pour une transmission en ligne collatérale ou entre étrangers.

### Donation réalisée depuis plus de six ans

En principe, pour calculer les droits de succession, le montant des abattements restant dus et la progressivité du barème, on tient compte des donations faites sa vie durant par le défunt au profit des héritiers. Mais si une donation remonte à plus de six ans, il n'en est pas tenu compte pour le calcul des droits de succession. Cela signifie qu'il sera possible de bénéficier plusieurs fois de l'abattement de 156 359 € prévu pour les enfants et du tarif des premières tranches du barème d'imposition.

### Les biens exonérés

■ **L'assurance décès.** Les sommes versées à ce titre échappent, sous certaines conditions, aux droits de succession.

- Pour les contrats souscrits à compter du **20 novembre 1991**, seules les primes versées après le **70<sup>e</sup>** anniversaire de l'assuré sont soumises aux droits de succession. La taxation est opérée après déduction d'un abattement global de **30500** euros réparti entre les bénéficiaires. Le tarif applicable est fonction du lien de parenté entre l'assuré et le bénéficiaire.
- Pour les contrats souscrits avant le **20 novembre 1991** et ceux souscrits après et ayant donné lieu aux versements de primes avant les **70** ans de l'assuré, un prélèvement de **20 %** est opéré sur le capital perçu par chaque bénéficiaire qui excède **152 500** euros.
- Depuis le **22 août 2007**, le conjoint survivant et le partenaire de pacte civil de solidarité sont totalement exonérés du prélèvement de **20 %** applicable aux contrats d'assurance vie.

#### L'indivision après un décès

Très souvent, à la suite d'un décès, les enfants restent dans l'indivision jusqu'au partage des biens de la succession. La loi n'impose pas de procéder au partage si aucun héritier ne l'exige. L'indivision demeure une situation fréquente en présence de biens immobiliers. Chacun des indivisaires a droit à une fraction des biens : la  $\frac{1}{2}$ , le  $\frac{1}{3}$ , le  $\frac{1}{4}$ ... Pendant la durée de cette indivision, les héritiers doivent gérer les biens indivis et être tous d'accord sur les décisions à prendre.



Centre sino-français de Formation et d'Echanges  
notariaux et juridiques à Shanghai  
上海中法公证法律交流培训中心

■ **Avantages matrimoniaux.** Les biens et droits qui reviennent au conjoint survivant en vertu d'une clause du contrat de mariage ou d'un acte de changement de régime matrimonial ne dépendent pas de la succession. Il n'en est autrement que s'il existe des enfants d'un précédent mariage qui exercent ce que l'on appelle l'action en retranchement pour obtenir leur réserve héréditaire (voir Mémo Choisir son contrat de mariage).

■ **Les terres et les bois.** L'exonération peut être partielle et concerner divers biens ruraux ou agricoles: bois et forêts, parts de groupements forestiers ou de groupements fonciers agricoles, biens agricoles (terres labourables, prairies, bâtiments d'exploitation et d'habitation de l'exploitant, vignobles) ayant fait l'objet d'un bail à long terme. Ces différents biens sont exonérés pour les **3/4** de leur valeur; pour les biens non forestiers, l'exonération des **3/4** est limitée à **100000 €**; au-delà de cette valeur, l'exonération est de **50 %** (CGI, art. 793).

■ **Constructions neuves et immeubles locatifs.** Un abattement supplémentaire de **46000 €** est applicable, sous certaines conditions, lors de la première transmission à titre gratuit de logements neufs ou locatifs acquis pendant les périodes comprises entre le 1er juin **1993** et le **31 décembre 1996** (CGI, art. 793).

■ **Associations et établissements d'utilité publique.** Les organismes d'utilité publique bénéficient d'une exonération totale de droits de mutation à titre gratuit. Votre notaire pourra vous donner les informations nécessaires.

■ **Autres exonérations.** Certaines successions sont exonérées, totalement ou partiellement, de droits de succession en faveur des proches parents: victimes de guerre ou d'actes de terrorisme, du sida, de la maladie de Creutzfeld-Jacob, sapeurs-pompiers décédés en opération (CGI, art. 796)...

On peut encore indiquer la clause de réversibilité d'usufruit au profit du conjoint survivant (CGI, art 796-0 quater), le droit de retour légal des ascendants (CGI, art. 763 bis), la renonciation anticipée à l'action en réduction (CGI, art. 756 bis), le salaire différé agricole (CGI, art. 774), la transmission à titre gratuit de certains biens dépendant d'espaces naturels (CGI, art. 793, 2, 7°), de certains monuments historiques accessibles public (CGI, art. 795 A).

#### HONORAIRES DU NOTAIRE HT

##### Frais de partage

Valeur des biens (€)	Taux	Ajouter
De 0 à 6 500 €	5 %	-
De 6 500 à 17 000	2,0625%	190,938 €
De 17 000 à 30 000	1,375%	307.813 €
Au-dessus	1,03125%	410,938 €

## Les frais de succession

Les différents actes dressés par le notaire sont le plus souvent enregistrés au droit fixe de 125 € ou de 25 €. Le droit perçu sur le partage des biens ou la cession de droits indivis, appelée aussi licitation, est de 140 % sur la masse indivise, c'est-à-dire la valeur de l'ensemble des biens partagés.

## Rémunération du notaire

# 中心《通讯》

## COURRIER du CENTRE

Pour les services particuliers qu'il est amené à rendre (expertise, médiation), la rémunération du notaire consiste dans des honoraires dont le montant est déterminé d'un commun accord avec les héritiers. La rémunération des actes que le notaire dresse est dite « émolument ». Cet émolument peut être fixe ou proportionnel. La notoriété, par exemple, donne droit à une somme de **54.75 €** hors taxe. L'émolument de l'attestation immobilière est d'environ **0,6 %** de la valeur des immeubles et celui du partage, qui est une opération fort délicate, d'environ **1,50 %** du montant des biens partagés.

### **Provision et état détaillé des frais**

Le notaire demande le versement de provisions sur frais au fur et à mesure de l'accomplissement des formalités. Dans certains cas, il encaisse des fonds pour le compte de la succession et peut alors prélever les frais sur les sommes détenues. Ce procédé évite de réclamer à chaque héritier la part qui lui incombe. Une fois les formalités accomplies, le notaire établit le compte précis des frais, des sommes encaissées et des règlements effectués pour le compte de la succession.

Source : *Les mémos - Conseil par des notaires*, édition 2009



# 有限公司隐名投资相关公证探讨

刘颖

上海市东方公证处公证员

隐名投资行为概念甚为宽泛，存在于公司设立、房地产买卖等众多领域，但本文仅针对存在于公司法领域的、仅限于有限责任公司的此类行为，重点讨论公证的介入对于预防隐名投资行为的法律风险的可行性及预期效果，而对于相关理论问题不作深入分析。

## 一、有限公司隐名投资的含义、特征及在我国的法律实践

本文所要讨论的有限责任公司中的隐名投资，是指一方（隐名投资人）实际认购出资，但公司章程、股东名册或其他工商登记材料记载的投资人为他人（显名投资人）的法律现象<sup>1</sup>。为明确本文所要讨论的隐名投资的概念，笔者拟对隐名投资的法律特征作进一步的分析。

“隐名投资”分成两个词解释其法律特征可能更加清晰，即“隐名”、“投资”。

（一）所谓“隐名”，即实际认购公司出

资的人非公司的章程、股东名册及其工商登记材料中记载的投资人。实际认购公司出资的人为“隐名投资人”，公司的章程、股东名册及其工商登记材料中记载的投资人为“显名投资人”。

（二）所谓“投资”即隐名投资人实际认购出资，显名投资人并不实际履行出资义务。

（三）显名投资人是以自己的名义向公司投资，以达到隐名投资人“隐名”的目的，这使得隐名投资与代理区别开来。

（四）隐名投资人不享受固定的收益，而是承担公司的盈亏风险。这一点与“名为投资、实为借贷”不同。

隐名投资的现象在我国已存在多年，并且具有一定程度的普遍性。导致隐名投资行为产生的原因较多，或有意规避国家法律有关规定的，或投资人不愿意公开自己的经济状况，或是股东在公司设立时委托他人进行公司注册

<sup>1</sup> 详见林晓镡：《公司中隐名投资的法律问题》，<http://www.shezf.com/>（最后访问日期2009年3月31日）

登记，而受托人存在错误认识或者故意将公司的股东登记为受托人自己等等。

我国立法关于隐名投资行为没有明确规定，但亦无禁止性规定。故司法实践对于属于双方当事人真实意思表示、且不违背法律、行政法规强制性规定的隐名投资协议从维护民事合法权益的角度出发一般承认其法律效力，在特定情况下，法院还对隐名投资人的股东地位进行确认。<sup>2</sup>

可以说，虽然隐名投资在我国立法中没有明确规定，但因隐名投资在现实生活中不可避免地存在着，它涉及众多法律问题，包括隐名投资人与显名投资人之间的权利义务关系，隐名投资人、显名投资人分别与公司的法律关系、与公司外第三人的法律关系等等。然而，我国法律对此却均未作出规定，这就在实践中很容易产生纠纷。在隐名投资人与显名投资人之间有关隐名投资的协议约定不明确时，以上问题更易出现，也更易产生纠纷。

## 二、公证解决有限公司隐名投资行为的优势

隐名投资领域上述问题的产生对于我国

投资市场的安全诚信、对整个市场经济的健康发展均产生了一定影响，因此如何解决问题即成为关键。

### （一）立法审判程对解决有限公司隐名投资行为的局限性

能够从根本解决上述问题的方案是立法。但众所周知，立法本身要经过一个相对严格而漫长的程序，要反复调研、论证和审议，在法律关于隐名投资的规定正式出台之前，问题依然存在且得不到有效解决，纠纷仍会不断产生。也正是基于此，在法律没有明确规定的情况下，法院已不得不开始审理因隐名投资引起的各类纠纷案件，并根据审判中积累的经验发布了相应的具有指导性的纠纷解决规则<sup>3</sup>。但法院的介入毕竟属于事后救济范畴，是在发生纠纷以后才可以选择的救济方式。至于如何防止纠纷的发生，法院鉴于“不告不理”原则显然“鞭长莫及”。

### （二）公证介入隐名投资行为的优势

公证是根据自然人、法人或其他组织的申请，对民事法律行为、有法律意义的事实和文书的真实性和合法性予以证明的活动。隐名

<sup>2</sup> 沪高法[2003]216号文件，沪高法民二[2003]15号文件，沪高法民二[2004]2号文件，分别是上海市高级人民法院《关于审理涉及公司诉讼案件若干问题的处理意见》之（一）、（二）、（三），处理意见里有大量条文涉及隐名投资，并分不同情况予以支持。此外，早在2000年上海百乐门经营服务总公司与上海市对外服务有限公司等股权确认纠纷上诉案，上海市第二中级人民法院对隐名投资的相关法律问题即有所涉及：虽然我国法律对隐名投资未作出规定，但“百乐门公司”与“宝城公司”之间隐名投资的协议确是双方真实意思表示，也不违反法律、行政法规的强制性规定，应属有效，详见上海市第二中级人民法院（2000）沪二中经终字第350号《民事判决书》。不仅是在上海，北京、江苏很多地区的法院均就隐名投资法律问题作出过规定，最高人民法院在2003年11月颁布的《关于审理公司纠纷案件若干问题的规定（一）（征求意见稿）》中也有专门条文加以规定。

<sup>3</sup> 这一点笔者在上文已有论述，此处不再赘述，详见各地法院相关司法解释和意见。



投资协议属民事协议的一种，如果公证经审核对确认其真实性和合法性后，所出具的公证书具有法定证据效力。这是公证介入有限公司隐名投资行为的一大优势。笔者认为公证的介入是在现行法律体系下，及时解决隐名投资法律行为引起的诸多问题的最为方便、最为有效的方法，理由如下：

(1) 公证的切入点是隐名投资合同或协议。隐名投资人与显名投资人对欲签订的隐名投资合同或协议提出公证申请，公证机构将按照《公证法》及《公证程序规则》的规定，对合同主体资格、合同内容、合同当事人的真实意思表示等进行审查，确保申请公证的合同或协议内容符合国家法律法规规定、不违背社会公德，确保合同主体适格、意思表示及签名真实，避免“冒名股东”的出现<sup>4</sup>。换一个角度，合同或协议订立规范、约定明确，履行时也不易因理解歧义而产生纠纷，合同一方主体也无法钻约定内容不规范、不明确的漏洞而怠于履行自己的义务。公证从隐名投资行为的源头进行把关，从而在根本上、最大限度地减少产生纠纷的可能性。

(2) 公证机构在办理隐名投资合同或协议公证的过程中，不仅会告知当事人申办公证的法律后果，而且还将告知当事人其所要申办的公证事项，即隐名投资合同或协议一旦生效所能产生的法律后果，合同或协议签订以后可能遇到的法律风险，合同履行过程中应注意的

问题，合同当事人所享有的权利和义务等等。通过告知，使当事人对自己在隐名投资行为中的权利、义务及所为行为的法律后果有相当清晰认识，这就进一步杜绝了纠纷产生的可能性。

(3) 根据《公证程序规则》的有关规定<sup>5</sup>，当事人在履行隐名投资合同或协议过程中，若发生纠纷，可以请求出具公证书的公证机构对其纠纷进行调解。公证员运用其专业知识为当事人的纠纷进行调解，并站在中立第三人的角度，不偏不倚，选择有效的法律解决途径，一般情况下均能提供让当事人满意和信服的调解方案；另一方面，公证机构曾为当事人的隐名投资合同或协议进行公证，对订立合同的背景、当事人情况、投资的目的等有关情况比较了解，调解的成功概率相对较高。这样，即使在隐名投资合同或协议履行过程中产生纠纷，公证机构及其公证员也可以应当事人的请求而介入，消除纠纷，解决问题。

### 三、有限公司隐名投资行为公证的实务问题分析

目前公证机构对隐名投资行为介入较少，笔者希望通过自己的分析能够吸引公证同行更多地关注这个领域，提出更加完善公证解决方案，以达抛砖引玉之目的。

#### (一) 隐名投资行为公证的适用范围

<sup>4</sup> 所谓“冒名股东”有两种情况，一是不存在的人（虚构人）的名义进行投资，二是以现存人物的名义投资，但该人对投资行为并不知情。上述两种投资行为，均有别于隐名投资行为所产生的隐名股东，由于显名投资人的不存在或不知情，易扰乱投资市场，损害第三人的利益。

<sup>5</sup> 见《公证程序规则》第五十六条。

隐名投资行为涉及诸多法律问题，公证可介入的范围亦相当广泛。笔者拟对可纳入公证规范范畴的隐名投资问题做简要分析。

### 1、隐名投资合同或协议

隐名投资合同或协议是隐名投资法律行为得以实施的源头，对其进行公证是规范隐名投资法律行为的根本途径，是杜绝隐名投资过程中诸多问题的有效方式。合同或协议公证是公证机构基本的业务范围，根据隐名投资人与显名投资人的申请，公证机构可以对其投资合同或协议进行公证，明确隐名投资人与显名投资人之间的权利义务关系，厘清他们各自的违约责任，完善合同或协议各项条款，从而最大限度地减少纠纷发生的可能性。

### 2、承诺书

隐名投资人或显名投资人对隐名投资合同或协议中已经约定的内容需要再次确认的，或是对合同或协议中尚未约定的内容需要补充说明的，可采取承诺书的形式予以明确，如：显名投资人承诺每年定期向隐名投资人汇报公司经营状况，返还投资收益等。承诺书的主体可以是隐名投资人或显名投资人一方，也可以是隐名投资人和显名投资人双方。公证机构根据隐名投资人或显名投资人的申请，对申请人承诺的真实意思表示予以审查和确认，确保承诺书的真实性，提升承诺书的证据效力，保障承诺书内容的实现。

### 3、声明书

声明书是隐名投资人或显名投资人对某

些特定事项进行书面说明的一种法律行为。声明书多是单方的，如隐名投资人或显名投资人认为某些事项需要对方说明，但不需要具体去调查或调查起来程序繁琐的，通常会采取让对方发表声明书的形式。为得到更多保障，隐名投资人或显名投资人可申请对声明书进行公证。声明书公证虽然在性质上属于形式审查的范畴，但公证机构一般均要求声明人对其声明内容提供相应证明材料，从而为确保真实性奠定基础，而声明书公证最为重要的是可以确认声明人的真实性，即是声明人本人在公证员的面前签署了声明书，这样就以公证书的形式明确了声明书的法律效力。

另外如前文所提到，隐名投资人和显名投资人在履行隐名投资合同或协议过程中发生纠纷，而请求曾为其提供隐名投资合同或协议公证的公证机构进行调解，对于经过调解而又达成新的协议，隐名投资人和显名投资人还可以申请公证。

### （二）隐名投资行为公证的告知事项

我国现行法律对隐名投资行为没有明确规定，因此在办理相关公证时，公证员的告知就显得尤为重要了。签订这样的协议是否有效以及签订后会产生怎样的法律后果，等等，这些重要的法律问题均需要公证员予以告知，以便当事人对此予以考量，对是否签订协议作出理性选择，同时在签订协议时能够明确知晓自己所享有的权利，所负担的义务，以及所为行为可能产生的法律后果。

笔者认为，公证告知的内容至少应包含以下内容：



1、隐名投资行为非法律所倡导，故隐名投资协议一般均不能产生对抗第三人的法律效力，仅能约束隐名投资人和显名投资人之间的权利、义务，并仅在个人法上有意义。

2、隐名投资行为不得规避法律禁止性规定，否则将会产生投资人股东资格自始无效的法律后果，由此给公司及其他股东或第三人造成的损失由隐名投资人和显名投资人共同承担。

3、隐名投资行为是投资，而不是借贷，因此，隐名投资协议中不得有类似固定回报率等内容的条款。

4、隐名投资行为存在一定的风险性，一定程度上依赖显名投资人的诚信。隐名投资人对此要有清晰认识。

5、隐名投资人必须按照隐名投资合同或协议的约定，如实履行出资义务，保证投入资金的及时到位，因资金不到位或其他归于隐名投资人的行为导致公司设立不成立的或股权受让不成功的法律后果，由隐名投资人承担。

6、显名投资人必须尽到“善良管理人”的职责，认真负责地履行公司股东所应履行的义务，参与公司的管理和经营，并按照隐名投资合同或协议的约定，定期向隐名投资人汇报公司的经营状况及收益分配情况。

7、公司其他股东均不知有隐名投资的，隐名投资人也从未直接以股东的名义行使股东权利的，为保护善意股东及公司法律关系稳定性的需要，隐名投资人不得以其为实际出资人

而主张股东权利，并据此否定显名投资人所为之行为。在此情况下，隐名投资人与显名投资人之间的关系依据个人法解决，解决的主要依据为隐名投资人与显名投资人签订的隐名投资合同或协议。

8、公司其他股东明知有隐名投资行为存在的，若隐名投资人未直接以股东的名义行使股东权利，在公司内部关系上一般以显名投资人为股东，由此产生的风险要由公司承担。若隐名投资人直接以股东名义行使权利，在公司内部关系上以隐名投资人为股东，但由于公司对外公示的股东与实际股东不相符所产生的后果由公司承担。

9、隐名投资人和显名投资人均不得以工商登记不实对抗善意第三人。隐名投资人不得以其为实际出资人来否定第三人与显名投资人之间发生的法律关系；显名投资人也不得以隐名投资人为实际出资人而逃避作为股东所承担的责任。

10、第三人有正当理由相信隐名投资人为实际股东的，隐名投资人、显名投资人不得以工商登记予以对抗。

### （三）隐名投资行为公证询问笔录的设计

从严格意义上讲，告知事项也属于询问笔录的一部分，应在询问当事人相关内容后，根据具体情形予以告知。笔者此文中之所以将告知事项单独列出，有特别强调的含义。除特别告知事项外，隐名投资行为公证的询问笔录大致要涉及当事人的基本情况、办理公证的

原因、双方的意思表示等内容。下面笔者将提出自己对隐名投资协议公证询问笔录的设计方案。

### 询问笔录 (参考样式)

时间：

地点：

当事人姓名：

身份证件名称 / 号码：

姓名：

身份证件名称 / 号码：

询问人：

询问内容：

问：请问申办何公证？

答：申请办理隐名投资协议公证。

问：请问为何要申办此公证？

答：

问：上述理由是否真实？若有规避法律禁止性规定的情形（如隐名投资人为国家公务员），则隐名投资协议无效。

问：隐名投资人何时将投资款交于显名投资人？

问：显名投资人何时出资，设立公司？  
/ 显名投资人何时与股权出让方签订股权转让协议？何时履行支付转让价款的义务？

问：显名投资人是否要定期向隐名投资人汇报公司经营状况？是否要定期返还投资收益？

问：显名投资人是否有佣金（报酬），该佣金（报酬）隐名投资人如何支付？是由显名投资人直接从投资收益中扣除，还是由隐名投资人另行支付？

问：隐名投资人是否知晓必须承担公司的盈亏风险？不享受固定回报？

问：若隐名投资人不按时履行出资义务或显名投资人不按约定返还收益的，各自要承担什么样的违约责任？

问：隐名投资人和显名投资人对协议内容是否约定一致？协议内容是否为隐名投资人和显名投资人的真实意思表示？

请阅读上述笔录。



法  
CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT

Centre sino-français de Formation et d'Echanges  
notariaux et juridiques à Shanghai  
上海中法公证法律交流培训中心

告知：有无异议和补充？若无，请在本  
笔录及协议上签字。

询问人签名：

当事人签名：

出自：《上海公证》

## Réflexions sur l'investissement anonyme dans une société à responsabilité limitée

LIU Ying, notaire à l'Office notarial Dongfang à Shanghai

L'investissement anonyme est une notion largement présente dans les divers domaines tels que la constitution d'une société ou à l'occasion des transactions immobilières. Sans aborder l'aspect théorique du problème, le présent article porte uniquement sur celui qui se limite dans une SARL, régi par la loi sur les sociétés, pour discuter essentiellement de la faisabilité de l'intervention notariale visant à prévenir des risques juridiques en matière d'investissement anonyme et des effets escomptés de cette intervention.

### I. Définition et particularités de l'investissement anonyme dans une SARL et les pratiques juridique en Chine

L'investissement anonyme dans une SARL dont il est question dans cet article désigne un phénomène juridique où une partie (investisseur anonyme) souscrit au capital d'une société, mais c'est une autre personne (investisseur apparent) qui est désignée comme investisseur dans les statuts de la société, sur la liste des actionnaires ou sur d'autres registres industriels et commerciaux<sup>1</sup>. La clarification de la notion de l'investissement anonyme, objet de notre discussion, appelle les précisions suivantes concernant ses caractéristiques juridiques :

L'explication devient plus claire si l'on sépare la notion en deux mots : anonymat (1) et investissement(2)

1. Anonymat désigne le fait que la personne qui souscrit réellement au capital de la société est autre que l'investisseur désigné dans les statuts de la

société, sur la liste des actionnaires et dans le registre industriel et commercial. La personne qui apporte des fonds est alors « un investisseur anonyme » et celui dont le nom figure dans le statut de la société, sur la liste des actionnaires et dans le registre industriel et commercial est « un investisseur apparent ».

2. Investissement signifie que c'est l'investisseur anonyme qui, souscripteur au capital, apporte des fonds tandis que l'investisseur apparent n'en a pas cette obligation.

3. L'investisseur apparent investit dans la société en son nom afin de garder l'anonymat souhaité par l'investisseur anonyme, ce qui différencie l'investissement anonyme de la gestion mandataire.

4. L'investisseur anonyme ne bénéficie pas de rendement fixe, mais assume le risque de perte ou jouit de la possibilité de gain ou de profit de la société. C'est la différence avec les « prêts déguisés en investissement ».

L'investissement anonyme existe depuis des années en Chine, il est relativement généralisé. Cette pratique s'explique par différentes raisons : on cherche à contourner les réglementations nationales, ou l'investisseur ne souhaite pas étaler sa situation financière sur la place publique, ou l'actionnaire mandate une autre personne qui procède à l'inscription de la société au registre du commerce, ou encore le mandataire s'est désigné lui-même par

<sup>1</sup> Voir Lin Xiao Nie, Problèmes juridiques relatifs à l'investissement anonyme dans une société, <http://www.shezyf.com/> (date de la dernière consultation : 31 mars 2009)



erreur ou intentionnellement comme actionnaire dans la liste des actionnaires, etc.

Il n'existe en droit chinois ni disposition claire ni interdiction concernant l'investissement anonyme. Par conséquent, la jurisprudence en général reconnaît l'effet juridique du contrat d'investissement anonyme tant qu'il résulte de la convention réelle des parties et qu'il est conforme à la loi et à la réglementation en vigueur, ceci pour préserver les droits et intérêts légitimes des parties contractantes. Dans les cas particuliers, le tribunal procède aussi à la vérification afin de savoir si l'investisseur anonyme possède le statut d'actionnaire.<sup>2</sup>

On peut dire que, si en droit chinois il n'y a pas de réglementation claire sur l'investissement anonyme, on constate cependant sa présence inéluctable dans la vie réelle et qu'il soulève de nombreux problèmes juridiques : les droits et les devoirs entre l'investisseur anonyme et l'investisseur apparent, la relation juridique réciproque entre l'investisseur anonyme, l'investisseur apparent et la société, la relation juridique avec un tiers extérieur à la société, etc. Pourtant la loi chinoise est muette sur ces cas, ce qui débouche facilement sur des conflits dans la pratique, surtout lorsque les stipulations dans le contrat passé entre les deux types d'investisseurs manquent de clarté.

## II. Avantages des solutions apportées par le notaire en cas d'investissement anonyme dans une SARL

Les problèmes surgissant dans le domaine des investissements anonymes pèsent dans une certaine mesure sur la sécurité et la fiabilité du marché des

investissements chinois. Il est important de trouver des solutions susceptibles de les résoudre.

### A. Les limites de la procédure judiciaire pour résoudre les problèmes de l'investissement anonyme dans une SARL

La solution capable de régler le problème à fond est de légiférer. Mais la législation doit passer par une procédure longue et relativement contraignante, qui nécessite de multiples enquêtes, débats et délibérations. Or en attendant la promulgation de réglementions juridiques sur l'investissement anonyme, les problèmes perdurant ne trouvant pas de solutions efficaces, les conflits continuent à surgir. C'est la raison pour laquelle les tribunaux se sont trouvés contraints à traiter toutes sortes de conflits en absence de dispositions précises et, forts de leurs expériences, ils ont publié des règles qui guident la résolution de ces conflits<sup>3</sup>. Intervenant à titre curatif, la Cour n'intervient qu'à condition qu'on la saisisse ; son inefficacité pour la prévention des conflits n'est plus à démontrer.

### B. Avantages de l'intervention du notaire dans l'investissement anonyme

La notariation est l'activité des établissements notariaux qui, à la demande des personnes physiques, des personnes morales ou autres organisations, attestent conformément à la procédure légale, l'authenticité et la légalité des actes juridiques en matière civile, des faits et des documents ayant portée juridique. Le contrat d'investissement anonyme fait partie des matières civiles, dont l'authenticité et la légalité sont établies par le notaire. L'acte authentique

<sup>2</sup> Le document No. 216 (2003) de la Cour populaire supérieure de Shanghai, le document No.15 (2003) de la 2e Chambre civile de la Cour populaire supérieure de Shanghai et le document No.2 (2004) de la 2e Chambre civile de la Cour populaire supérieure de Shanghai constituent les parties 1, 2, 3 de « l'Avis sur la résolution des problèmes relatifs au traitement des litiges entre les sociétés » rendu par la Cour populaire supérieure de Shanghai. Nombreux sont des passages dans cet avis qui concernent l'investissement anonyme et le reconnaît selon les cas. Par ailleurs, dans le procès qui opposait la société de service Paramount et la société de services étrangers de Shanghai concernant le statut d'actionnaire, la Cour populaire intermédiaire No 2 de Shanghai s'est prononcée sur les questions de droit en la matière : bien qu'il n'existe pas de disposition légale en droit chinois sur l'investissement anonyme, l'accord d'investissement anonyme entre la société Paramount et la société Bao Cheng exprime la véritable volonté des deux parties intéressées et se conforme à la loi et à la réglementation en vigueur, donc il est valable. Voir pour plus de détails « le jugement civil » No 350 (2000) de la Cour populaire intermédiaire No 2 de Shanghai. Non seulement à Shanghai mais aussi à Pékin, au Jiangsu, les Cours populaires ont traité le problème de droit relatif à l'investissement anonyme. La Cour populaire suprême a également fixé des règles dans sa « Réglementation sur certains problèmes relatifs au traitement des litiges entre les sociétés » (1) (version consultative).

<sup>3</sup> Ce point étant abordé plus haut, nous ne le développons plus ici. Voir pour plus de détails les interprétations juridiques et les avis publiés par les tribunaux des différentes régions.

délivré par ce dernier est doté de la force probante. Il s'agit là d'un grand avantage apporté par le notaire en matière d'investissement anonyme. Nous pensons que dans le système juridique actuel de la Chine, l'intervention notariale représente la solution la plus aisée et la plus efficace pour les problèmes liés à l'investissement anonyme. Ceci pour des raisons suivantes :

1. Le contrat ou l'accord de l'investissement anonyme est l'objet de l'intervention notariale. L'investisseur anonyme et l'investisseur apparent s'adressent au notaire pour demander la notarisation de leur contrat ou accord. L'établissement notarial conformément à la « Loi sur le notariat de Chine » et aux « Réglementations sur la procédure notariale » va vérifier la qualification pour la demande de la matière notariale en question, le contenu du contrat, la véracité du consentement des parties, de manière à assurer que le contenu du contrat ou de l'accord soient conformes à la législation nationale et à la morale publique. Il faut par ailleurs veiller à la qualification des parties à l'acte et à l'authenticité du consentement et de la signature pour éviter de « faux actionnaires »<sup>4</sup>. Par ailleurs, un contrat ou un accord établi en bonne et due forme avec des clauses bien précises, soulève moins d'ambiguïté d'interprétation, sources de conflits. Une des parties à l'acte ne peut profiter des lacunes ou du manque de rigueur dans la définition de la convention pour tarder à honorer ses engagements. L'intervention du notaire, qui exerce un contrôle en amont de l'investissement anonyme, permet de réduire au maximum les risques de conflits.

2. Au cours de la réception de l'acte, l'établissement notarial va non seulement notifier aux parties en causes la portée juridique de la demande de notarisation, les conséquences juridiques susceptibles de se produire, les risques juridiques qui pourraient surgir après la signature du contrat ou de l'accord, les points qui requièrent une attention particulière au

cours de l'exécution du contrat ainsi que les droits et obligations des parties à l'acte. Cette notification permet aux parties d'avoir une idée claire sur leurs droits et devoirs ainsi que la portée juridique de leur acte. Cela réduira encore la possibilité des conflits.

3. En vertu de la « Réglementation sur la procédure notariale »<sup>5</sup>, en cas de conflits au cours de l'exécution du contrat, les parties peuvent s'adresser à l'établissement qui a délivré l'acte authentique, pour procéder à une médiation sur les litiges. Grâce à ses connaissances professionnelles, et à sa neutralité, le notaire peut choisir une voie efficace et apporter dans la plupart des cas une solution de conciliation satisfaisante et convaincante pour les parties. D'autre part, l'établissement ayant authentifié le contrat ou l'accord en question, connaissant relativement bien le contexte, les parties, l'objectif de l'investissement, le taux de réussite de la conciliation demeure ainsi élevé. Même si les conflits sont liés à l'exécution du contrat d'investissement anonyme, le notaire ou l'établissement notarial peut aussi intervenir à la demande des parties pour les résoudre.

### III. Analyses des problèmes de pratiques notariales relatif à l'investissement anonyme dans une SARL

Actuellement l'intervention notariale dans ce domaine reste encore rare, nous souhaitons par nos analyses attirer l'attention accrue de nos confrères sur ce sujet afin qu'ils proposent des solutions plus performantes.

#### A. Le champ d'application de la notarisation de l'investissement anonyme

Comme l'investissement anonyme touche de nombreux problèmes juridiques, le champ d'intervention des notaires reste assez étendu. Nous essayerons d'analyser brièvement les problèmes liés à l'investissement anonyme pouvant faire l'objet d'intervention notariale.

<sup>4</sup> Deux cas de figures se présentent concernant les faux actionnaires : investir au nom d'une personne qui n'existe pas (personne virtuelle) ou investir au nom d'une personne réelle qui n'est pas au courant. Ces deux types d'investissements sont différents des actionnaires anonymes issus de l'investissement anonyme. Comme l'actionnaire apparent n'existe pas ou il n'est pas au courant de cet investissement, cela risque de troubler le marché des investissements et nuire aux intérêts des tiers.

<sup>5</sup> Voir l'article 56 de la « Réglementation sur la procédure notariale ».



### 1. Contrat ou accord d'investissement anonyme

Le contrat ou l'accord d'investissement anonyme étant à l'origine de l'acte juridique d'investissement anonyme, l'authentifier constitue une voie fondamentale pour encadrer ledit acte et une méthode efficace pour éliminer de nombreux problèmes soulevés par l'investissement anonyme. Comme la notarisation du contrat s'inscrit dans les opérations courantes d'un notaire, celui-ci peut, à la demande des investisseurs anonyme ou apparent, authentifier leur contrat ou accord en précisant leurs droits et obligations réciproques, leur responsabilité contractuelle, il améliorera des clauses du contrat ou de l'accord afin de prévenir au maximum les conflits éventuels.

### 2. Engagement écrit

Au cas où les investisseurs anonymes ou apparents ont besoin de vérifier à nouveau le contenu de leur contrat ou accord ou d'apporter des précisions supplémentaires sur les clauses qui ne sont pas encore fixées dans le contrat ou l'accord, on peut le compléter sous forme d'un engagement écrit. Par exemple, l'investisseur apparent s'engage à faire part régulièrement à l'investisseur anonyme de la situation de la société et à lui verser les produits de son investissement, etc. L'engagement écrit peut être pris soit par l'investisseur anonyme ou par l'investisseur apparent, soit par les deux conjointement. A la demande d'un investisseur, anonyme ou apparent, l'établissement notarial examine et valide la volonté réelle exprimée par l'engagement écrit, garantit l'authenticité de l'acte, ce qui élève la promesse au plan de la force probante et assure l'exécution du contenu de la promesse.

### 3. Déclaration écrite

Il s'agit d'un acte juridique avec lequel l'investisseur anonyme ou apparent précise par écrit certains points spécifiques. La déclaration est souvent unilatérale ; par exemple lorsqu'un investisseur, anonyme ou apparent, estime nécessaire que l'autre partie lui explique certains points, qui ne nécessitent pas d'investigations ou dont les investigations impliqueraient des procédures trop complexes, il lui demande souvent de le faire sous forme de déclaration écrite.

Pour s'entourer de plus de garanties, l'investisseur anonyme ou apparent peut demander la notarisation de cette déclaration. Bien qu'il s'agisse d'une vérification formelle dans ce cas-là, l'établissement notarial exige en général des pièces justificatives en rapport avec le contenu de la déclaration, ce qui constitue la base de la véracité. Mais la notarisation de la déclaration écrite sert avant tout à garantir l'identité du déclarant, c'est-à-dire celui qui a réellement signé la déclaration devant le notaire. Ainsi est garantie la force juridique de la déclaration établie sous la forme authentique.

Comme il a été susmentionné, en cas de conflits, les investisseurs anonyme et apparent s'adressent à l'établissement notarial qui a reçu leur contrat ou accord pour une médiation. Lorsqu'ils parviennent à un nouvel accord suite à la médiation notariale, les investisseurs en question peuvent demander de lui donner une forme authentique.

### B. Informations en cas de notarisation de l'investissement anonyme

Compte tenu du manque actuel de réglementations en droit chinois concernant relatif à l'investissement anonyme, les informations délivrées par le notaire prennent toutes leur importance au moment d'établir l'acte authentique. Le notaire doit informer les parties en cause sur la validité de la signature de l'accord ainsi que sur les conséquences juridiques susceptibles de se produire après la signature, etc. Pour que les parties puissent faire leur choix en connaissance de cause et de façon rationnelle et qu'ils soient clairement conscients de leurs droits, de leurs obligations et des éventuelles conséquences juridiques.

L'auteur pense que la notification notariale doit comporter au moins les éléments suivants :

1. l'investissement anonyme n'est pas encadré par le droit, par conséquent, ce type d'accord ne peut pas produire en général des effets opposables aux tiers. Cet accord n'est contraignant que pour les parties en ce qui concerne leurs droits et obligations et n'a de valeur que sur les droits d'un individu.
2. L'investissement anonyme ne doit pas contourner

les interdictions légales, sous peine de rendre nul dès le début le statut d'actionnaire dont bénéficie l'investisseur. Les préjudices ainsi occasionnés à la société, aux autres actionnaires ou aux tiers seront à la charge des investisseurs anonyme et apparent.

3. Il s'agit dans l'investissement anonyme d'un acte d'investissement et non d'un prêt. C'est pour cette raison qu'un accord sur l'investissement anonyme ne doit pas contenir des clauses relatives par exemple à un taux fixe de rendement.

4. L'investissement anonyme comporte des risques et repose dans une certaine mesure sur la loyauté de l'investisseur apparent. L'investisseur anonyme doit en être clairement conscient.

5. L'investisseur anonyme doit en vertu des stipulations du contrat ou de l'accord, remplir son devoir d'apport des fonds pour que ces fonds arrivent dans les délais impartis. L'investisseur doit assumer les conséquences juridiques en cas d'échec de la constitution de la société ou du transfert des actions dû au problème de l'apport des fonds ou aux autres faits imputés à l'investisseur anonyme.

6. L'investisseur apparent doit accomplir ses devoirs de gestionnaire en bon père de famille. Il doit remplir tous les devoirs devant être assumés par un actionnaire en participant à la gestion et à l'exploitation de la société. Il doit rendre compte régulièrement de l'exploitation de la société et de la répartition des bénéfices à l'investisseur anonyme selon les dispositions du contrat ou de l'accord.

7. Si les autres actionnaires de la société ne sont pas au courant de l'existence d'un investissement anonyme et que l'investisseur anonyme n'a jamais exercé directement ses droits d'actionnaire, afin de protéger les actionnaires de bonne foi et la stabilité des relations juridiques au sein de la société, l'investisseur anonyme ne devra pas faire valoir ses droits d'actionnaire au titre de bailleur de fonds et en cette qualité dénoncer les actes de l'investisseur apparent. Dans ce cas-là, il convient de résoudre le problème entre les deux investisseurs dans le cadre des droits de chacun et le contrat ou l'accord qu'ils ont passés sert de base principale à la résolution du problème.

8. Si les autres actionnaires de la société connaissent l'existence d'un investissement anonyme et que l'investisseur anonyme n'a pas exercé directement ses droits d'actionnaire, étant donné que c'est l'investisseur apparent qui est considéré comme actionnaire au sein de la société, les risques qui en découleront seront à la charge de cette dernière. Si l'investisseur anonyme a exercé directement ses droits d'actionnaire, et qu'il est considéré comme actionnaire au sein de la société, la société devra assumer les conséquences juridiques de toute inadéquation entre l'actionnaire officiel de la société par la société et l'actionnaire réel.

9. Les investisseurs anonyme et apparent ne doivent pas s'opposer à un tiers de bonne foi par de fausses inscriptions au registre du commerce et des sociétés. L'investisseur anonyme ne doit pas dénier, en sa qualité de bailleur de fonds, les relations juridiques qui se nouent entre les tiers et l'investisseur apparent ; l'investisseur apparent ne doit pas non plus se dérober devant ses responsabilités en tant qu'actionnaire sous prétexte que c'est l'investisseur anonyme qui apporte les fonds.

10. Lorsque les tiers ont des raisons valables de croire que l'investisseur anonyme est l'actionnaire réel, ni investisseur anonyme, ni investisseur apparent ne doivent s'y opposer via l'inscription au registre du commerce et des sociétés.

### **III. Modèle de notification de contrôle notariale d'un investissement anonyme**

Strictement parlant, les éléments de la notification font partie du procès-verbal de l'enquête. Le notaire doit les notifier aux parties suivant les cas après les avoir interrogés. Si nous avons traité à part les éléments de la notification ci-dessus, c'était pour souligner leur importance. Hormis les informations particulières à donner aux parties de l'acte, un procès-verbal en cas d'investissement anonyme comprend en gros les informations élémentaires relatives aux parties, les motifs pour demander un acte notarié, l'expression de la volonté des parties... Voici conçu par l'auteur du présent article un modèle de notification de contrôle notariale d'un investissement anonyme :



Procès-verbal

(Modèle à titre de référence)

Date :

Lieu :

Nom de la partie :

Nom de la pièce d'identité / numéro :

Nom de la partie :

Nom de la pièce d'identité / numéro :

Enquêteur :

Contenu de l'enquête :

Question : Quel type d'acte notarié que vous souhaitez faire établir ?

Réponse : Un accord d'investissement anonyme.

Question : Pour quels motifs souhaitez-vous faire établir cet acte notarié ?

Réponse : ...

Question : Les motifs susmentionnés sont-ils réels ? En cas de contournement des interdictions légales (l'investisseur anonyme est un fonctionnaire d'Etat par exemple), l'accord de l'investissement sera frappé de nullité.

Question : A quel moment l'investisseur anonyme remet les fonds d'investissement à l'investisseur apparent ?

Question : Quand l'investisseur apparent apportera-il les fonds pour créer la société ? / Quand l'investisseur apparent signera-t-il le contrat de cession des actions de la société avec le cédant ? Quand aura lieu le paiement du prix de la cession ?

Question : L'investisseur apparent doit-il rendre compte régulièrement à l'investisseur anonyme de la situation d'exploitation de la société ? Doit-il verser régulièrement à celui-ci les bénéfices de l'investissement ?

Question : L'investisseur apparent touche-t-il une commission (rémunération) ? Comment l'investisseur anonyme paie-t-il cette commission (rémunération) ? Sera-t-elle prélevée directement par l'investisseur apparent des bénéfices de l'investissement ou payée à part par l'investisseur anonyme ?

Question : L'investisseur anonyme sait-il devoir assumer les risques de perte ou de jouir de la possibilité de gains ou de profits de la société ? Sait-il qu'il ne bénéficie pas de rendement fixe ?

Question : Au cas où l'investisseur anonyme ne remplirait pas dans les délais prévus son devoir d'apport des fonds ou l'investisseur apparent ne verserait pas les bénéfices selon le contrat, quelle responsabilité contractuelle les parties défailtantes doit-elle assumer ?

Question : L'investisseur anonyme et l'investisseur sont-ils convenus sur le contenu de l'accord ? Le contenu de l'accord exprime-t-il la volonté réelle des deux parties ?

Veuillez lire le procès-verbal ci-dessus.

Notification : Avez-vous des objections à formuler ou des compléments à ajouter ? Sinon, je vous prie de signer le procès-verbal et l'accord.

Signature des parties :

Signature de l'enquêteur :

## 法国的业主大会

公证人  
农村空间与环境研究院院长

### 定义

业主大会是为了建造或维护建筑物、实施涉及集体利益的物业项目而成立的法律实体，以便：

预防自然或公共卫生事故、各种污染和公害；

保护、修复或开发自然资源；

整治或维护河道、湖泊或水体，道路以及各种管网；

提升物业价值。

业主大会受一八六五年六月二十一日法律管辖，该法律后来经过各种条款的充实，其中包括一九二七年十二月十八日政令。就总体而言，这部法律修订内容不多，目前依然有效。

### 业主大会的性质及其成立条件

根据入会的自由程度，业主大会可以分为三类：

- 自由成立的业主大会，业主们一致同意的结果；

- 申请成立的业主大会，应多数业主要求，迫使少数业主加入而成立。

- 法定成立的业主大会，由国家成立，业主必须参加。

### 自由成立的业主大会

这类业主大会最“独立”，但是业主们必须真正有决心这么做。因为这类业主大会是某个地方的业主们自发成立的，无需行政部门参与，因此不具备公共机构的性质。

必须经过全体业主书面同意，方能成立自由业主大会。

自由成立的业主大会中的业主们应当共同制定规约，确定大会的运作条件：管理区域、行政管理方式、代表授权、财务手段、杂费缴纳方式等。

这些规约必须写入业主大会章程，于表决通过的下月在法定声明报上进行公告，以便



产生对第三方的抗辩力。业主大会的成立文件还应该上报省长备案。

### 申请成立的业主大会

申请成立的业主大会由一部分业主特意提出申请、经省长发文批准后成立。因此办理成立手续比较复杂一些。

首先从省长布置行政调查开始，调查期间，省长召集全体大会，由可能从工程受益的全部业主参加，使他们能够赞同成立业主大会的方案。

省长应该批准成立该业主大会，条件是“半数以上、至少代表场地面积三分之二的利益相关业主同意，或者代表一半以上面积的三分之二的利益相关业主同意”。

应该指出，缺席全体大会、或没有书面表达意见而不投票的业主，被视为同意成立业主大会。

凡是不愿意参与该项目的业主，可以在一个月之内向省长声明，希望以有偿方式放弃属于自己的场地。首次缴纳杂费之后四个月内没有对自己入会提出异议者，不得再质疑业主大会或自己会员资格的有效性。

由此可见，成立这类业主大会的约束条件相当多，从头至尾受省长的领导，从而实现国家对此类业主大会成立的监督。

### 法定成立的业主大会

在前两种业主大会成立遭到失败以后，才可以考虑法定成立的业主大会。这类业主大会由市长或省长发起成立，强迫全体业主把力量联合起来。

### 业主大会成员义务的物业性质

不动产将成员们联系在一起。这些原则造成两个后果：

- 业主大会管理区域内任何不动产的拥有者，均可以被业主大会囊括；

- 业主大会的权利和义务与业主大会管理区域内的不动产捆绑在一起，不因不动产业主变更而消失，除非业主大会解散或者管理区域的缩小。

### 运行机制

- 自由成立的业主大会完全受民法规约的管辖，由业主大会章程规定其管理模式，成员应当缴纳的杂费也是如此。

- 申请成立的业主大会，由业主大会选举业主委员会成员，委员会拥有广泛权力，不过主要涉及合同准许、预算表决、以及每位业主应缴纳的杂费。

法定成立的业主大会被认为是行政当局发起成立的，但是它们的运行必须符合与申请成立的协会相同的规定。

## LES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES

René LE FUR, Notaire  
Président de l'Institut de l'Espace Rural et de l'Environnement

### Définition

Les associations syndicales de propriétaires sont des groupements de caractère réel constitués en vue de la construction ou l'entretien d'ouvrages ou la réalisation de travaux immobiliers d'intérêt collectif, en vue :

- a) De prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances ;
- b) De préserver, de restaurer ou d'exploiter des ressources naturelles ;
- c) D'aménager ou d'entretenir des cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers ;
- d) De mettre en valeur des propriétés.

Elles sont régies par la loi du 21 juin 1865 complétée postérieurement par diverses dispositions dont le décret du 18 décembre 1927. D'une manière générale, le contenu de cette loi toujours en vigueur a été peu modifié.

### Nature et conditions de création

Trois formes d'associations syndicales peuvent être envisagées en fonction du degré de liberté d'adhésion :

- les associations syndicales libres, fruit de la volonté unanime des propriétaires ;
- les associations syndicales autorisées, qui sont

créées à la demande de propriétaires majoritaires contraignant la minorité à adhérer à leur projet

- les associations syndicales forcées instituées par l'Etat et pour lesquelles l'adhésion est obligatoire.

### Les Associations Syndicales Libres

Ces associations syndicales sont les plus « indépendantes » mais nécessitent une véritable détermination locale. En effet, ces associations n'ont pas le statut d'Etablissement Public étant donné qu'elles se forment sans l'intervention de l'administration sur la base d'une initiative locale.

Leur création exige en effet un accord écrit par lequel tous les propriétaires expriment leur consentement à la création de l'association.

Dans le cadre de cet acte d'association, les propriétaires doivent définir l'ensemble des règles encadrant les conditions de fonctionnement :

périmètre d'action, mode d'administration, exercice du mandat confié aux représentants, moyens financiers, mode de recouvrement des cotisations etc..

Ces règles sont regroupées dans les statuts qui doivent être publiés dans un journal d'annonces légales dans le mois suivant leur adoption afin d'être opposable aux tiers. L'acte de création doit aussi être envoyé au préfet qui doit en prendre note.

### Les Associations Syndicales Autorisées



Elles sont constituées par arrêté préfectoral à la suite d'une demande expresse d'une partie des propriétaires. La démarche pour créer une telle association est ainsi plus complexe.

L'opération débute par la mise en œuvre par le préfet d'une enquête administrative à l'occasion de laquelle il convoque tous les propriétaires qui sont présumés devoir profiter des travaux à une assemblée générale pour qu'ils adhèrent au projet de création de l'association.

Le préfet devra autoriser la constitution de l'association seulement « si la majorité des intéressés représentée au moins deux tiers de la superficie des terrains ou les deux tiers des intéressés représentant plus de la moitié de la superficie ont donné leur adhésion »

Il faut noter que les propriétaires non présents lors de l'assemblée ou qui s'abstiennent sans faire connaître leur opinion par écrit sont considérés comme étant favorables à la création de l'association.

Si un propriétaire ne souhaite pas adhérer au projet, ce dernier dispose de la possibilité de déclarer à la préfecture dans un délai d'un mois qu'il souhaite délaisser son terrain en contrepartie d'indemnités. Ceux, ne contestant pas leur adhésion dans un délai de 4 mois après le premier recouvrement des rôles, ne peuvent plus contester la validité de l'association ou de leur qualité de membre.

Le processus de création de ce type d'association syndicale est donc assez contraignant et est réalisé sous la main mise de l'état par le biais du Préfet qui dirige du début à la fin la procédure de création. Cette procédure permet de palier les difficultés d'obtenir l'unanimité des propriétaires lors de la création d'une Association Syndicale Libre et laisse ainsi peu de choix aux propriétaires qui ne souhaiteraient pas adhérer à l'association.

#### Les Associations Syndicales Forcées

Leur création est subordonnée à l'échec préalable d'une tentative de création d'une association libre ou

autorisée. Elles sont créées sur l'initiative d'un maire ou du préfet, qui imposent à tous les propriétaires d'unir leur force.

#### Caractère réel de l'obligation des associés

Ceux-ci sont liés en considération de l'immeuble, ces principes ont 2 conséquences :

- toute personne peut être englobée dans une association syndicale dès lors qu'elle possède des immeubles dans le périmètre syndical ;

- les droits et obligations qui dérivent d'une association syndicale de propriétaires sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre de l'association et les suivent, en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction de son périmètre

#### Fonctionnement :

- Pour les associations syndicales libres, ces dernières sont entièrement soumises aux règles de droit privé et leur mode d'administration est déterminée par les statuts, il en est de même pour les cotisations dues par les adhérents.

- Pour les associations syndicales autorisées, une assemblée générale procède à

l'élection de membres destinés à composer le syndicat dont les pouvoirs sont étendus mais particulièrement axés sur l'approbation des marchés, le vote du budget et des taxes à recouvrer sur chaque propriétaire.

- Pour les associations syndicales forcées, elles sont considérées comme étant

constituées d'office par l'autorité administrative, mais leur fonctionnement est

soumis aux mêmes règles que les associations autorisées.

## 第28期中法公证法律专题讲座 在广西成功举办

2013年11月21日、22日，由中法中心承办的第28期中法公证法律专题讲座在桂林市顺利举行。广西壮族自治区司法厅和区公证协会对此次讲座高度重视，上海市司法局和上海市公证协会对讲座的顺利举办给予了大力支持。

此次讲座主要介绍了法国公证行业的制度和做法，以及公证制度在当代信息社会中的发展。讲座为两国公证人、学者和行业管理人员的交流提供了良好的平台。讲座吸引了全省近一百名公证员参加，在两天的时间里，与会者与法国同行就感兴趣的问题进行了深入地交流。通过此次讲座，也使法国同行了解了我国公证制度的基本内容和广西公证事业的发展状况。

### 广西公证概况<sup>1</sup>

#### 一、广西公证工作基本情况

截止目前，广西共有公证处92家，机构数在全国排名19。其中地市级公证处15家，

市辖区公证处2家，县级公证处68家，县级市公证处7家。共有执业公证员331人，全国排名21。其中，行政编制253人，事业编制43人，聘用制35人。近三年来，广西公证年均办证量为13万件左右，年均办证收费为3500万。广西公证在司法部的指导下、区司法厅的领导下，按照充分履责、规范履责、诚信履责、廉洁履责的工作要求，不断加强公证队伍建设、公证业务拓展、公证质量监管和公证工作管理，充分发挥公证职能作用，为广西与全国同步全面建成小康社会，建设平安广西、法治广西提供优质高效的公证法律服务。目前广西现有的公证机构数、公证队伍能够基本满足社会 and 群众的办证需求。与其他省市相比，广西公证以下几个特点：

（一）公证机构构成。行政体制公证处多，事业体制公证处少。行政体制公证处76家，占全区机构总数的83%。远远高于全国行政体制公证处占总数41.1%的平均水平，事业体制公证处12家，占全区机构总数的13%。受体制机制的约束，大部分公证机构不能享有独立的法人地位。

<sup>1</sup> 本文由广西司法厅公证管理处、广西公证协会提供



(二) 公证队伍年龄。公证员年龄在 40 岁以上多, 221 人, 占总数的 67%, 年龄在 40 岁以下少, 110 人, 占总数的 33%。我区公证队伍老龄化现象比较严重。

(三) 公证业务构成。传统公证业务较多, 新兴公证业务较少。据我们不完全统计, 传统的公证业务如民事类的财产继承、赠与、房产委托占据业务总量 85%, 新兴公证业务如金融业务、证据保全、现场监督类公证只占业务总量的 15%。

## 二、工作成绩

针对广西公证行业的实际情况, 我们着重开展以下几个方面的工作:

(一) 壮大公证队伍的力量。我们采取各种措施鼓励和支持、吸引符合公证法条件的人员到公证处工作, 2011 年至今我们通过一般任职、考核任职发展将近 100 名新公证员, 前年和去年广西新增公证员数量在全国排名第 5、第 8。另外, 厅党委积极与区人社厅沟通, 在公证处开发公益性岗位, 扩充公证处进入渠道, 充实公证处力量, 把公证员从繁杂的事务性工作中解脱出来, 专心致志办证。

(二) 采取分类指导、整体推进工作思路。广西地处老少边山穷 经济条件发展落后, 国家级贫困县仍有 28 个, 受条件制约, 全区各个公证处发展不均衡, 贫困县公证处公证年收入不到 1 万元, 办证件数不到 1000 件, 基础薄弱, 经济较发达的市级公证处却出现群众办证难, 一票难求的现象。各地公证处发展均衡。为推进全区公证健康发展, 司法厅确定了

分类指导、整体推进工作思路, 对不同体制、不同区域、不同类型的公证处有针对性、有侧重点的分类指导。2010 年, 司法厅召开全区县域公证工作经验交流会, 制定下发《广西壮族自治区县域公证处建设基本标准》和《关于加强广西区县域公证工作的意见》, 去年, 我们召开非行政体制公证处工作座谈会, 今年又召开市级公证处工作经验交流会, 制定下发《关于加强市级公证处工作的意见》。这些意见的出台, 主要为各公证处工作的开展提供政策依据和便利条件。积极开展全区 14 个市县公证处对口帮扶工作, 该项工作已经实施两年, 帮扶工作实现了常态化、制度化, 有效地帮助公证处在基础设施、队伍素质的不足。

(三) 抓制度建设, 努力实现公证工作标准化、规范化。按照司法部的部署, 借鉴外省先进工作经验, 我们以制度建设为抓手, 加强公证工作标准化、规范化建设, 先后出台了《广西壮族自治区公证员任职前实习管理及考核办法〔试行〕》、《关于进一步加强我区公证工作的若干意见》、《关于严格规范涉外公证的几点意见》、《广西公证法律援助实施办法》〔试行〕等规章制度, 使各项工作有法可依, 有章可循。

(四) 抓教育培训, 不断提高公证队伍服务水平和能力。按照司法部公证队伍建设的要求, 我们把公证员的教育培训做为加强公证队伍建设的重要内容。培训内容、培训形式力争多样化, 针对不同对象, 制定不同的培训计划, 提高培训的针对性和有效性。先后组织全区公证处主任“学习贯彻十八大, 提升服务群众能力”专题培训班、新任命公证员业务考评、全区公证员业务学习等培训班 10 余次,

有力地提高公证队伍的素质。

（五）抓公证质量检查，不断提高公证公信力。我们把公证质量监管作为公证管理工作的重中之重，加大力气，狠抓不懈，坚持公证质量三级检查制度即公证处每月自检，市司法局半年抽检和自治区司法厅年度抽检。十几年，我们广西没有发生过重大的公证质量事件，无一件因公证处过错的假证、信访投诉案件。

### 广西柳州市公证处的概况<sup>2</sup>

柳州市公证处副主任 李承春

尊敬的各位女士们，先生们，  
大家上午好！

很高兴我们能在山水甲天下的桂林相聚。今天由我向大家介绍一下我们柳州市公证处近年来发展的概况。

柳州市公证处成立于1982年8月，是柳州唯一一家市级公证处。柳州市公证处自正式挂牌成立以来，历经31年的发展，从最初的9名工作人员发展到如今34名工作人员（其中注册公证员12名，辅助人员22名，平均年龄32岁），人员构成上更为年轻和高素质，全处92%以上的公证员为本科以上学历，辅助人员大专以上学历也占82%。30多年来，柳州市公证处的基础设施建设不断加强，内部运行机制也更为完善，办证量也从成立之初的每年一两万件，发展到如今的年办证量1.2万

件，年接待群众8万多人次，已成长为广西公证行业颇具规模和档次的公证处，2012年被广西壮族自治区司法厅评为“全区十佳公证处”。

一直以来，柳州市公证处秉持“服务社会、关注民生、做优做强、惠民强基”的主题精神，以公平与诚信为工作标准，专注于队伍建设、业务建设和规范便民服务建设，不断优化公证服务水平，努力实现着公证法律服务事业全面持续发展。业务上，柳州市公证处不仅在传统的婚姻家庭、房地产、工程招投标、涉外等成熟业务上做精、做细，还不断发展新型公证业务，如婚前财产、夫妻财产约定公证、赋予强制执行效力的抵押借款合同公证、计算机软件保全、网上电子证据保全、专利维权、企业改制、回迁房选号等新类型公证，不断拓宽公证业务领域和范围，把公证工作的触角延伸到了社会生活的各个层面。并且，柳州市公证处出台了多项便民、惠民的服务措施，如：公证法律援助制度、预约办证制、特殊情况上门服务等。

同时，柳州市公证处立足公证审查、证明、沟通、监督、桥梁的职能，为柳州市的经济建设、文化建设、促进柳州对外国际文化交流提供优质法律服务和可靠法律保障。如：参与国家、省、市的重点工程建设或监理工程招投标公证，对柳州市大型工业企业参与对外工程招投标、对外诉讼、对外洽谈等工作予以大力支持。为这些企业公证开辟绿色通道，为柳州市经济的发展、对外交流做出了自己的贡

<sup>2</sup> 本文为在第28期中法公证法律专题讲座上的发言



法  
CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT

Centre sino-français de Formation et d'Echanges  
notariaux et juridiques à Shanghai  
上海中法公证法律交流培训中心

献。在为政府和企业提供公证法律服务的同时，还依法办理了大量关系到群众切身利益的遗嘱、继承、赠与、财产分割、经济合同等民事、经济公证，为维护群众合法权益，解决家庭纠纷、促进社会经济交往，维护社会和谐诚信，起了重要作用。此外，柳州市公证处在办理公证过程中，通过解答当事人咨询、向当事人宣传法律法规、解释相关政策，解决了当事人间的不少矛盾，充分发挥了公证预防纠纷、减少诉讼、减少化解社会矛盾、普及法律常识、

为群众排忧解难的作用。

柳州市公证处发展到今天已经有了非常好的基础，我有理由相信在我们全体柳州公证人的共同不懈努力下，柳州市公证处必将有着更广阔发展前景，也必将奏出更加壮丽辉煌的事业篇章！

最后，再次感谢各位，祝大家身体健康，工作愉快，谢谢！

## Rendez-vous réussi : le 28ème colloque de droit notarial au Guangxi

Coordonné par le Centre sino-français à Shanghai, le 28ème colloque sino-français de droit notarial s'est déroulé dans la ville de Guilin les 21 et 22 novembre 2013. Cet événement a été accueilli par le Bureau de la Justice de la Région autonome du Guangxi et l'Association du notariat du Guangxi avec le soutien important du Bureau de la Justice de Shanghai et de l'Association du notariat de Shanghai.

Consacré au savoir-faire de la profession notariale en France et à l'évolution du droit notarial dans une société informatisée, le colloque a eu pour vocation d'être une plateforme de rencontres entre notaires, universitaires et les représentants professionnels des deux pays. Il a rassemblé une centaine de notaires et professionnels venant de toute la région et a répondu aux attentes des participants qui, au cours de ces deux journées, ont beaucoup échangé avec leurs homologues français. Ce colloque a permis aussi aux confrères français de faire connaissance avec la profession notariale en Chine et le développement notarial dans cette belle région.

### Aperçu général sur le notariat du Guangxi

#### I. Généralité

A ce jour, le Guangxi compte 92 études notariales (dont 15 au niveau des villes-préfectures, 2 au niveau de la Région autonome, 68 au niveau des districts et 7 au niveau des villes-districts) et se classe ainsi à la 19e place parmi l'ensemble des provinces de Chine. 331 notaires sont en exercice (dont 253 fonctionnaires, 43 employés d'établissements publics, et 35 salariés contractuels), ce qui représente la 21e place sur la liste des provinces chinoises. Au cours des trois dernières années, le notariat du Guangxi a traité annuellement en moyenne 130 000 actes, générant

un chiffre d'affaires annuel de 35 millions de yuans RMB. Sous la direction du Ministère de la Justice et du Bureau de la Justice de la Région autonome, le notariat du Guangxi attache une grande importance à l'exercice complet, normalisé, loyal et intègre de sa fonction ; ce notariat ne cesse de faire de efforts dans la formation des notaires, l'élargissement de son champ d'activité, le contrôle de la qualité du service ainsi que la gestion de la profession notariale, de façon à valoriser pleinement le travail des notaires et assurer au public des services juridiques efficaces et de qualité, ainsi qu'à favoriser la construction d'une société avec des relations apaisées, respectant la loi, et économiquement développée dans le Guangxi. Actuellement, le nombre des études et le corps des notaires du Guangxi parviennent dans l'ensemble à répondre aux besoins de la société et du public. Comparé aux autres provinces, le notariat du Guangxi présente les caractéristiques suivantes :

#### 1) Catégories d'études notariales

Les études d'État sont plus nombreuses que celles à caractère d'utilité publique : celles-là, au nombre de 76, représentent 83% de l'ensemble des études du Guangxi, ce pourcentage est de loin supérieur à la moyenne de la Chine (41,1%). Tandis que celles-ci sont au nombre de 12, soit 13% de l'ensemble des études de la Région autonome. Soumises au système administratif actuel, la plupart des études n'ont pas le statut de personne morale indépendant et autonome.

#### 2) Âge des notaires

Parmi les 221 notaires, ceux ayant plus de 40 ans représentent 67% de l'effectif des notaires du Guangxi alors que ceux âgés de moins de 40 ans sont au nombre de 110, et représentent 33%. Nous voyons que le notariat du Guangxi connaît le problème grave



de vieillissement.

### 3) Types d'actes traités

Les actes liés aux activités traditionnelles sont plus nombreux que ceux liés aux activités innovantes. D'après nos premières statistiques, les actes du premier type, par exemple relatifs aux affaires civiles – succession, donation, mandat immobilier – représentent 85% du total des actes traités, alors que ceux du second type, à savoir les actes concernant les affaires financières, la conservation de la preuve, le témoignage sur place, etc., n'en représentent que 15%.

## II. Activités effectués

Prenant en compte la réalité du notariat du Guangxi, nous avons surtout fait les travaux suivants :

### 1) Augmenter l'effectif des notaires

Nous avons adopté différentes mesures pour encourager, attirer et aider les personnes satisfaisant aux conditions requises par « la Loi sur le notariat » pour intégrer la profession notariale. De 2011 à nos jours, à la suite des nominations par voie normale ou des nominations par voie d'épreuve, nous avons nommé près de 100 notaires. Ces deux dernières années, le Guangxi se place 5e puis 8e parmi toutes les provinces chinoises sur le plan du nombre de nouveaux notaires nommés. En outre, le Bureau régional de la Justice travaille en étroite collaboration avec le Bureau régional des Ressources humaines pour instaurer au sein des études notariales des postes à caractère d'utilité publique, afin de diversifier l'origine du personnel, de renforcer l'efficacité des études, de libérer les notaires des travaux administratifs lourds et compliqués et de leur permettre de mieux se concentrer sur les actes à traiter.

### 2) Promouvoir le progrès de l'ensemble des études par des assistances ciblées et diversifiées

Situé dans une région montagneuse isolée et pauvre, le Guangxi subit un retard économique important comparé aux autres provinces chinoises.

Actuellement, on compte encore dans sa juridiction 28 districts classés par l'État en « districts pauvres ». Contraintes par les conditions existantes, les études notariales se développent d'une manière inégale : d'un côté, les études qui se trouvent dans les districts pauvres ne traitent pas même 1000 actes par an et réalisent des chiffres d'affaires inférieurs à 10 000 yuans RMB; de l'autre, les études qui se trouvent dans les villes ou dans les zones économiquement développées mais ne possédant pas encore des capacités suffisantes, n'arrivent pas à répondre aux besoins croissants du public. Face à cette situation, pour assurer un développement sain des études notariales du Guangxi, le Bureau régional de la Justice a mis en place le principe qui consiste à promouvoir le progrès de l'ensemble des études par des assistances ciblées et diversifiées. Autrement dit, aux études de régime ou de catégorie différents et qui se trouvent dans des zones différentes, le Bureau régional de la Justice accorde une assistance à la fois différenciée et personnalisée visant à un ou des problèmes concrets. En 2010, ce même Bureau a organisé une réunion au cours de laquelle toutes les études notariales au niveau du district ont échangé leur expérience réussie, et par la même occasion, il a élaboré et publié deux documents : « Norme minimale de la construction des études notariales au niveau du district de la Région autonome de Guangxi » et « Avis sur l'intensification des travaux notariaux au niveau du district dans le Guangxi ». L'année dernière, nous avons organisé une réunion d'échanges entre les études non étatiques ; cette année, une réunion du même type a été tenue entre les études au niveau de la ville, aboutissant à la publication du document « Avis sur l'intensification des travaux notariaux au niveau de la ville ». La sortie de ces documents a fourni le soutien politique et des conditions favorables au travail des études notariales. De plus, nous procédons activement au jumelage des études réparties dans les 14 villes et celles au niveau des districts du Guangxi. Ce travail, qui a commencé il y a deux ans, a pérennisé et institutionnalisé l'assistance aux études notariales en difficulté, et a pallié de façon efficace au retard dont souffrent certaines études sur le plan des infrastructures et de la compétence.

### 3) S'efforcer de normaliser et de régulariser les travaux notariaux par la mise en place des règlements

adéquats

Conformément aux décisions du Ministère de la Justice et nous inspirant des expériences réussies dans les autres provinces, nous avons intensifié la normalisation et la régularisation des travaux notariaux en commençant par mettre en place des règlements adéquats. Par exemple, nous avons sorti « Le règlement (à titre d'essai) de la Région autonome du Guangxi sur la gestion et l'évaluation des notaires stagiaires attendant leur nomination », « Quelques avis sur l'intensification des travaux notariaux du Guangxi », « Quelques avis sur la régularisation des actes notariaux ayant trait à l'étranger », « Le règlement (à titre d'essai) sur l'assistance notariale et juridique au Guangxi », etc. Ces textes et règlements ont fixé un cadre aux différents activités notariales de la Région autonome.

4) Améliorer le niveau et la qualité du service notarial par la formation

Pour répondre à la demande du Ministère de la Justice concernant l'édification du corps notarial, nous attachons une grande importance à la formation des notaires. Nous cherchons à diversifier le contenu et la forme de ces formations et à élaborer des programmes de formation sur mesure en fonction des différentes cibles, afin d'en augmenter la pertinence et l'efficacité. Durant les dernières années, nous avons organisé une dizaine de formations, dont « Le séminaire sur l'amélioration de la capacité de service au public » regroupant tous les directeurs des études notariales du Guangxi, l'évaluation de la compétence professionnelle des notaires nouvellement nommés, la formation professionnelle des notaires de la Région autonome, etc. Ces formations ont permis aux notaires d'améliorer leurs compétences.

5) Renforcer le contrôle de la qualité des actes afin d'augmenter la crédibilité du notariat

Nous considérons le contrôle de la qualité des actes

notariaux comme une priorité particulière de la gestion notariale, et nous insistons inlassablement sur le système de contrôle de qualité à triple niveau. Ce système consiste en autocontrôle mensuel mené par les études elles-mêmes, en contrôle semestriel aléatoire mené par les Bureaux municipaux de la Justice, et en contrôle annuel aléatoire mené par le Bureau régional de la Justice. Grâce à ce système de contrôle de qualité, sur plus de dix années, le Guangxi n'a connu aucun grave incident lié à la qualité des actes notariaux, ni aucun faux acte ni aucune plainte de client visant une faute commise par un notaire.

Service de l'Administration notariale du Bureau de la Justice du Guangxi

### Aperçu général sur l'étude notariale de Liuzhou<sup>1</sup>

Me LI Chengchun, notaire à l'étude notarial de Liuzhou

Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

C'est avec grand plaisir que nous nous réunissons ici, à Guilin, paysages de tout premier ordre. Aujourd'hui il me revient de vous présenter en grandes lignes le développement de notre étude notariale de Liuzhou au cours de ces dernières années.

Fondée en août 1982, l'étude notariale de Liuzhou était la seule étude notariale au niveau municipal. Depuis sa fondation formelle il y a 31 ans, l'étude notariale s'est agrandie et le nombre de 9 employés au commencement s'est développé pour atteindre 34 aujourd'hui (dont 12 notaires, 22 assistants, avec une moyenne d'âge de 32 ans) ; L'équipe est composée d'un personnel plus jeune et plus qualifié, ainsi, plus de 92% de notaires ont un diplôme de licence (Bac+4) et 82% des assistants ont un diplôme de Bac+3. Ces 30 dernières années, la construction des

<sup>1</sup> Texte d'intervention au 28ème colloque de droit notarial



infrastructures de l'étude notariale s'est sans cesse renforcée et le mécanisme du fonctionnement interne s'est amélioré. Le nombre de clients reçus par an atteint 80 000, et celui des actes traités a augmenté annuellement depuis la création de 100 ou 200 actes, atteignant aujourd'hui 12 000 par an. Elle s'est transformée en étude notariale de taille et de qualité au sein des autres études de la province, se voyant reconnue en 2012 par le Bureau de la Justice de la Région autonome du Guangxi comme l'une des « Dix meilleures études du Guangxi ».

Depuis longtemps, l'étude notariale de Liuzhou se tient à l'esprit de « Servir la société, considérer la vie du peuple, viser à l'éminence et la supériorité, favoriser le peuple et renforcer les bases », en faisant de l'équité et la fiabilité ses critères, l'étude notariale se voue à la construction de l'équipe, des activités et de la régularisation des services rendus à la population, afin d'améliorer incessamment le niveau du service notarial et de réaliser le développement complet et continu des activités du service juridique notarial. L'étude notariale de Liuzhou est non seulement à la pointe et spécialisée dans les actes traditionnels liés au mariage et à la famille, aux biens fonciers, aux appels d'offres et soumissions des travaux, ainsi qu'aux affaires comportant un élément d'extranéité, mais elle développe aussi de nouveaux services, à savoir les actes notariés sur la propriété avant et après le mariage, les actes notariés ayant force exécutoire pour les contrats de prêt hypothécaire, l'acte notarié de conversation de logiciels, de conversation des preuves électroniques, des brevets, de mutation des entreprises et à l'affectation de appartements de relogement en raison d'expropriation. La dimension des activités du notariat s'est étendue et le service notarial est entré dans tous les aspects de la vie sociale. D'ailleurs, l'étude notariale de Liuzhou a mis en place plusieurs mesures de facilitation au bénéfice de la population. Par exemple, le régime d'aide juridique du notariat, le système de prise de rendez-vous, le service à domicile dans les cas particuliers, etc.

Dans le même temps, l'étude notariale de Liuzhou, se fondant sur ses attributions de contrôle notarial d'attestation, d'échanges, de surveillance et d'intermédiation, offre des services légaux de qualité

et des garanties légales fiables pour les échanges internationaux et culturels à Liuzhou. Par exemple, les adjudications pour les grands projets de construction ou de surveillance des travaux importants au niveau national, provincial ou municipal. Elle soutient avec force les grandes entreprises industrielles de Liuzhou dans leurs affaires telles que leur participation aux appels d'offres et aux soumissions des travaux à l'étranger, les procédures judiciaires à l'étranger, les négociations internationales. Par le biais de la mise à disposition des services notariaux pour ces entreprises, elle apporte sa part au développement économique et aux échanges internationaux de Liuzhou. Outre ces services en faveur du gouvernement et des entreprises, elle traite de nombreux actes notariés concernant étroitement l'intérêt de la population, comme les testaments, les succession, de donation, la répartition des biens, les contrats économiques ainsi que d'autres actes notariés civils et économiques, jouant un rôle indispensable dans la protection des droits et intérêts légitimes du peuple, dans la résolution des conflits familiaux, dans la promotion des échanges économiques de la société et la défense de l'harmonie et de la confiance mutuelle au sein de la société. Par ailleurs, lors du traitement des actes, en répondant aux questions des intéressés et en propageant les lois et les règlements, en leur expliquant les mesures politiques concernées, l'étude notariale règle un grand nombre de conflits entre les intéressés. La prévention des différends, la diminution des procès, la résolution des contradictions sociales, la généralisation des connaissances légales et enfin les solutions aux soucis et aux difficultés de tout un chacun, met en valeur la mission du notariat.

Aujourd'hui, notre étude notariale de Liuzhou, possédant déjà d'excellentes bases, j'ai la conviction qu'à travers les efforts collectifs et inlassables de toute notre équipe, l'étude notariale de Liuzhou connaîtra nécessairement de plus vastes perspectives pour jouer avec succès une nouvelle partition.

Pour finir, je vous remercie à nouveau, et vous souhaite une bonne santé, un travail heureux !

## 中心2013年度董事会纪要 (摘要)

中心 2013 年度董事会于 11 月 18 日举行，主要内容如下：

### (一) 人事安排

通过如下决议：郑善和先生担任中心名誉董事长，王协先生担任中心副董事长，吴颖亮担任办公室主任。

### (二) 工作总结

#### 国内讲座

2013 年 5 月 14-15 日，第 27 期讲座在江西省南昌市举行。11 月 21-22 日，在广西壮族自治区桂林市举办第 28 期讲座。

#### 赴法培训

2013 年 6 月 28 日 -7 月 14 日，中心组织了上海公证代表团赴法培训。9 月 1 日 -21 日的赴法培训团则由来自全国的公证代表组成。

#### 接待法国实习生

2013 年 4 月 14 日 -26 日，来自法国高校公证法专业的 10 名实习生来沪实习。

#### 大学合作交流项目

上政项目：第四期中法班 11 名学生已于 9 月赴巴黎二大进行深造。第五期中法班学生已经开始在上海法语培训中心学习法语。随着上政被授予自主招生研究生资格，与巴黎二大合作培养双硕士的三方协议正在各方签署过程中。

华政项目：华政项目第一期 6 名学生目前已在法国 5 家公证人事务所实习。第二期 12 名学生已经开始了法语语言的学习。

#### 出版物和网站

中心双语季刊《通讯》44、45 期已经出版，46 期的文章正在修改当中。对于中心的网站，建议招收一名法国实习生来进行版面改进。

(三) 会议确定了 2014 年度工作计划。



Centre sino-français de Formation et d'Echanges  
notariaux et juridiques à Shanghai  
上海中法公证法律交流培训中心

## **Conseil d'Administration 2013 du Centre (Extraits)**

Lors du Conseil d'administration 2013 du Centre qui s'est tenu le lundi 18 novembre 2013 ont été abordés les points suivants :

### **Point I. Nouvelles nominations**

Trois nominations sont approuvées : Monsieur ZHENG Shanhe au titre de Président honoraire, Monsieur WANG Xie aux fonctions de vice-Président et Madame WU Yingliang aux fonctions de Chef du bureau.

### **Point II. Bilan des activités**

#### **Séminaires en Chine**

Le 27ème séminaire s'est tenu les 14 et 15 mai à Nanchang, province du Jiangxi. Et le 28ème séminaire se tiendra très prochainement les 21 et 22 novembre à Guilin, région autonome du Guangxi.

#### **Formations en France**

Le premier séminaire de formation en France s'est déroulé du 28 juin au 14 juillet et le deuxième du 1 au 21 septembre.

#### **Accueil des stagiaires français**

Du 14 au 26 avril 2013, le Centre a reçu 10 étudiants en Mastère notarial venant de différentes universités qui ont effectué un stage de deux semaines à Shanghai.

### **Coopération universitaire**

Le partenariat avec l'Institut de Droit et de Science politique de Shanghai : onze étudiants de la 4ème promotion sont partis en septembre pour Paris II afin d'y poursuivre leurs études. Les étudiants de la 5ème promotion ont entamé leur formation en langue française à l'Alliance Française.

L'Institut étant maintenant habilité à délivrer des diplômes de Mastère, une nouvelle convention est en cours de signature par les trois partenaires.

La coopération avec l'Universitaire Huadong : six étudiants de la 1ère promotion ont été sélectionnés pour faire un stage dans cinq études différentes en France. La deuxième promotion a elle aussi entamé une formation linguistique à l'Alliance Française.

### **Publication et site-Internet**

Les numéros 44 et 45 du Courrier du centre ont été publiés. Le prochain numéro sera finalisé fin novembre. En ce qui concerne le site-Internet du Centre, on envisage le renouvellement de la présentation et de l'esthétique du site.

### **Point III Calendrier 2014**

Les activités du centre en 2014 ont été mises au point lors de cette réunion.

## 司法部部长吴爱英 访问法国公证人高等理事会

2013年10月23日，中国司法部部长吴爱英女士及随行代表团一行出席了法国公证人高等理事会所设的工作晚宴。

证法律交流培训中心董事长谢阁兰先生接待了吴部长一行。

此行彰显了两国公证行业间长期紧密的合作关系，以及中法两国司法部对此关注和重视。

工作晚宴中主要讨论了以下内容：不动产买卖、交易税费的收取、公证人的民事责任、不动产鉴定、公证人的培训、调解制度以及行业宣传和信息化技术等。

吴爱英部长指出，通过十多年来的共同努力两国的公证行业已建立了紧密的合作，希望能推动双方取得进一步发展。

出自：Village des Notaires



Centre sino-français de Formation et d'Echanges  
notariaux et juridiques à Shanghai  
上海中法公证法律交流培训中心

## **Visite de Madame Wu Aiying, Ministre de la Justice de Chine, au Conseil supérieur du notariat**

Madame WU AIYING, Ministre de la Justice de Chine, accompagnée de sa délégation, a participé à un dîner de travail au Conseil supérieur du notariat le 23 octobre 2013.

Elle y a été accueillie par Jean Tarrade, Président du Conseil supérieur du notariat, accompagné de Jean-Paul Decorps, Président de l'Union internationale du notariat, et de Michel Van Seggelen, Président du Centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques à Shanghai.

Cette visite exceptionnelle s'explique par l'ancienneté et la solidité du partenariat qui s'est noué entre le notariat français et les notaires de Chine, sous l'œil bienveillant des Ministères de la Justice chinois et français.

Les thèmes suivants ont été au menu de ce dîner : les transactions immobilières, la perception des droits d'enregistrement, la responsabilité civile, l'expertise foncière, la formation, la médiation et les technologies de l'information et de la communication.

Madame Wu Aiying a souhaité favoriser le développement de ce partenariat notarial qui a déjà été concrétisé par de nombreuses actions communes depuis plus de 10 ans.

Source : Village des Notaires

## 中国公证协会会长丁露 当选国际公证联盟副主席

利马时间2013年10月9日14时15分，经国际公证联盟成员大会选举，中国公证协会会长丁露当选联盟副主席；副会长黄群、段伟、常密菊当选联盟总理事。

应国际公证联盟和秘鲁公证人协会的邀请，以丁露会长为团长的中国公证协会代表团一行五人赴秘鲁利马出席了国际公证联盟第27届换届大会。代表团成员有中国公协副会长黄群、中国公协常务理事周志扬、中国公协理事王珏、中国公协秘书处李莎。会议选举产生了联盟新一届领导集体、领导委员会及总理事会成员。

此次联盟大会共分5个部分，18项会议议程，对各成员国公证工作中的发展问题进行了讨论，各大洲副主席及各大洲委员会主席分别就本洲成员公证行业发展近况做了介绍；讨论了2012年10月阿尔及尔成员大会后召开的领导委员会和总理事会会议决议情况和联盟近期工作状况，听取了联盟主席德科尔的工作报告；大会全体通过了联盟财务状况相关报告：联盟2012年财务决算的报告、联盟2013年财务执行情况的报告、确定2014年会费标准的报告、2014年财务预算的报告以及2014-2016年任期内联盟机构会议注册费上限事宜等决议；确定了在法国巴黎召开

2016年第28届联盟换届大会。

经过三轮投票，选举产生了塞内加尔的

中国公证协会会长丁露等5人任联盟副主席的国际公证联盟领导委员会及新的总理事人选，任期为2014-2016年。我会副会长黄群、段伟、常密菊当选2014-2016年联盟总理事。

此次联盟新当选的领导成员，首次选举产生了一名来自非洲国家的公证人担任联盟主席，改变了联盟自1948年成立以来联盟主席在欧洲和美洲候选人之间轮换的惯例，实现了历史的突破。五位当选的副主席中有三位女性，包括代表亚洲地区的副主席、中国公证协会会长丁露，代表非洲地区的副主席、喀麦隆

员中女性领导最多的一次，充分展现联盟在其发展的过程中对国别和性别问题采取了更为开放和灵活的态度，这对于推动全球女性公证人职业参与度、鼓励更多女性投入到公证事业具有现实意义和深远影响。

出自：《中国公证》



## **Mme Ding Lu, Présidente de l'Association du Notariat de Chine a été élue vice-présidente de l'Union Internationale du Notariat**

À 14 heures 15 le 9 octobre 2013 (heure locale), Madame Ding Lu, Présidente de l'Association du Notariat de Chine (ANC), a été élue vice-présidente de l'Union Internationale du Notariat (U.I.N.L.) au cours de son Congrès International qui s'est tenu à Lima. Messieurs Huang Qun, Duan Wei, Madame Chang Miju, vice-présidents de l'ANC, ont été élus conseillers généraux de l'Union.

Invitée par l'U.I.N.L. et par l'Association du Notariat du Pérou, une délégation dirigée par Madame Ding Lu s'est rendu au Pérou pour assister au 27ème Congrès International. La délégation était composée de 5 personnes : Monsieur Huang Qun, vice-président de l'Association du Notariat de Chine, Monsieur Zhou Zhiyang, conseiller exécutif de l'Association, Monsieur Wang Jue, conseiller de l'Association et Madame Li Sha, secrétaire de l'Association. Les nouveaux membres du Conseil de Direction, ainsi que du Comité de direction et le Conseil Général ont été élus au cours de ce congrès.

Le Congrès International a compté 5 sessions incluant 18 ordres du jour et a permis de discuter des problèmes du développement des affaires notariales des pays membres, par des discours introductifs, les vice-présidents et les présidents de la commission de chaque continent ont présenté la situation du développement des pays membres de leurs régions. Le Congrès International a aussi permis de discuter les décisions prises lors de la réunion du Conseil de Direction et du Conseil Général et les réunions de travail de l'Union faisant suite au Congrès International qui s'était tenu à Alger. Un discours important a été prononcé par Jean-Paul Decorps, Président de l'Union. Par ailleurs, une série de rapports financiers ont été approuvés, y compris le rapport du compte final financier de l'Union de 2012,

le rapport du fonctionnement des finances de 2013, le rapport les critères des frais de la cotisation, le rapport du budget prévisionnel de 2014 et la décision de plafonner les frais d'inscription des conférences des organismes de l'Union entre 2014 et 2016.

Après un scrutin à 3 tours, Daniel-Sédar Senghor de Sénégal a été élu et devient ainsi le nouveau Président de l'Union ; Madame Ding Lu et les 3 autres membres de la délégation ont pris leurs fonctions à la vice-présidence, au Comité de direction et au Conseil Général de l'Union. Pour un mandat de 2 ans, Messieurs Huang Qun, Duan Wei et Chang Miju sont devenus vice-présidents de l'association ont été élus comme conseillers généraux de l'Union de 2014 à 2016.

C'est la première fois qu'un notaire africain est choisi comme Président de l'Union, ce qui a revisité la tradition d'une présidence toujours rassurée par un Européen ou un Américain depuis le fondement de l'Union en 1948. Ce changement est historique. De plus, on compte dorénavant 3 femmes parmi les 5 vice-présidents élus : Madame Ding Lu, de Chine, vice-présidente Asie ; Madame Régine Dooh-Collins, du Cameroun, Vice-présidente Afrique et Madame Sara Ethel Castro Esteves, d'Uruguay, Vice-présidente Amérique du Sud. C'est aussi la première fois que les femmes occupent la majorité des postes de la vice-présidence. Cette élection manifeste une ouverture tant à l'égard du sexe que de la nationalité. Cela ne peut, en particulier, qu'engager profondément la participation des femmes notaires à l'entreprise notariale à l'échelle planétaire.

## 短 讯

(一) 上海市公证行业举办的老年人免费保管遗嘱和办理遗嘱公证公益服务月活动于2013年10月8日起正式启动,截至10月31日活动结束,预约办理遗嘱公证的老人达1.2万人次。据上海市公证协会统计,预约办理免费遗嘱公证的80周岁以上的老人共计10900余人,办理免费遗嘱保管的60周岁以上老人为1100余人。根据我国《继承法》的规定,遗嘱有公证遗嘱、自书遗嘱、代书遗嘱、录音遗嘱、口头遗嘱等形式,其中公证遗嘱在效力上优于其它遗嘱形式,因而有利于去世后避免发生家庭纠纷。

(二) 2013年11月12日,中法中心法方主任西凤女士为华东政法大学项目第二期的同学进行了授课。授课内容为中法两国法律制度比较。

(三) 2013年11月17日下午,上海市公证协会、法国公证人高等理事会、华东政法大学、巴黎第二大学和中法中心联合举办的中法公证

业培训项目第二期开班仪式在华东政法大学友谊楼二楼举行。中法中心董事长谢阁兰先生、巴黎第二大学教授格里马蒂先生、华东政法大学研究生院院长杨忠孝先生、上海市公证协会副秘书长、中法中心中方主任徐青女士等出席了此次开班仪式。第二期共招收12名同学,已经开始了法语语言学习。

开班仪式结束后,格里马蒂教授、贝思乐公证员和法国公证行业中央担保金库主席莫甘先生为华政学生进行了三次授课。

(四) 2013年10月28日,法国司法部凯莉法官和法国驻华大使馆法律参赞吕研婧法官在中法中心一楼会议室与华东政法大学同学见面,介绍了法国户籍制度,并饶有兴趣地询问了中国的相关制度。

当天晚上,在中心还举行了一次由上海法中家庭协会召集的关于户籍制度的座谈会。座谈会随后移师北京在法国大使馆内举行。



法  
CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT

Centre sino-français de Formation et d'Echanges  
notariaux et juridiques à Shanghai  
上海中法公证法律交流培训中心

## Brèves

Le 8 octobre 2013, la profession notariale de Shanghai a lancé un mouvement de service gratuit au bénéfice des seniors qui souhaitent enregistrer ou établir un testament. Jusqu'à la date limite fixée au 31 octobre, plus de 12 000 personnes ont pris rendez-vous avec un notaire pour évoquer leur testament. Selon les statistiques fournies par l'Association du Notariat de Shanghai, près de 10 900 personnes âgées de plus de 80 ans vont établir un testament notarié et plus de 1 100 personnes âgées de plus de 60 ans vont faire enregistrer leur testament par une étude notariale. La loi sur les successions chinoise reconnaît plusieurs formes de testaments : testament notarié, testament olographe, testament allographe, testament sonore enregistré, testament oral, etc. Parmi toutes ces formes, un testament notarié est doté de la force la plus élevée qui permet de réduire les conflits au sein des familles lors des successions.

Le 12 novembre 2013, Mme Marylise HEBRARD, Directrice (France) du Centre a donné un cours aux étudiants inscrits dans la 2ème Promotion du programme Paris II- Université Huadong. Cette cour portait sur l'introduction au droit et ses grands principes dans une perspective comparatiste.

La rentrée solennelle de la 2ème promotion du programme de formation universitaire en droit notarial entre le Conseil Supérieur du Notariat, l'Association

du Notariat de Shanghai, l'Université de Huadong, l'Université de Paris II et le Centre sino-français s'est tenue le 17 novembre à l'Université de Huadong, en présence de Maître Michiel Van Seggelen, Président du Centre, Monsieur Michel Grimaldi, Professeur à Paris II, Monsieur YANG Zhongxiao, responsable des Mastères de l'Université de Huadong, Madame XU Qing, vice-secrétaire général de l'Association du Notariat de Shanghai, et directrice (Chine) du Centre. La nouvelle promotion a recruté 12 étudiants qui ont commencé à suivre les cours de langue française.

Après la rentrée solennelle, le Professeur Michel GRIMALDI, Maître Bertrand Basseville, et Maître Bernard Maugain ont délivré des cours aux étudiants.

Le 28 octobre 2013 dans la salle de réunion du Centre, Mme Ankeara KALY, magistrat au Ministère de la Justice et Mme Christine DA LUZ, magistrat et conseiller juridique à l'Ambassade française ont rencontré des étudiants de l'Université Huadong. Lors de cette rencontre, les deux magistrats ont fait connaître à ces jeunes juristes le système de l'état civil en France et elles ont également montré un grand intérêt à ce système tel qu'il est pratiqué en Chine.

En cours de soirée, les membres de l'Association des familles franco-chinoises de Shanghai ont participé à une conférence suivie d'échanges sur ce thème de l'état civil. Une pareille rencontre s'est ensuite déroulée dans les locaux de l'Ambassade de France à Pékin.